

« L'un des principaux problèmes écologiques posé à l'humanité est celui des rapports entre la qualité de la vie d'une génération à l'autre et plus particulièrement celui de la répartition de la dot de l'humanité entre toutes les générations. La science économique ne peut même pas songer à traiter ce problème. Son objet, comme cela a souvent été expliqué, est l'administration des ressources rares ; mais pour être plus exact, nous devrions ajouter que cette administration ne concerne qu'une seule génération »
(Nicholas GEORGESCU-ROEGEN)

Analyse des facteurs de développement et des enjeux économiques spécifiques au Brabant wallon

Etat des lieux (actualisation du Support économique) et perspectives d'avenir, ou comment concilier développement économique et développement durable en Brabant wallon, économie compétitive et économie sociale



Table des matières

Introduction	5
Première partie : Actualisation de l’outil de promotion économique de la Province du Brabant wallon	8
Deuxième partie : Le développement économique du Brabant wallon.....	9
CHAPITRE I : Facteurs de développement économique et d’attractivité territoriale.....	10
1. Trois notions de base: capital physique, capital humain et capital économique	10
2. Développement et attractivité des territoires	11
3. Développement exogène et endogène	12
3.1. Facteurs exogènes	12
3.2. Facteurs endogènes	13
CHAPITRE II : Développement économique en Brabant wallon.....	15
1. Situation géographique et cadre de vie	15
2. Disponibilité et qualification de la main d’œuvre	18
3. Tissu économique	22
3.1. Le PIB	22
3.2. Un cercle économique « vertueux »	24
3.3. La création d’entreprise	25
3.4. Les parcs d’activités économiques	28
CHAPITRE III : Economie compétitive et économie sociale en Brabant wallon.....	31
1. Les principes de l’économie sociale	31
1.1. Une finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt qu’une finalité de profit.....	31
1.2. L’autonomie de gestion.....	31
1.3. Une gestion démocratique et participative	32
1.4. La primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.....	32
2. Les acteurs de l’économie sociale	33
3. L’économie sociale en Brabant wallon.....	34
Troisième partie : Développement économique et développement durable en Brabant wallon	39
CHAPITRE I : Le développement durable.....	41
1. L’émergence d’une préoccupation nouvelle.....	41
1.1. Les Nations Unies.....	42
1.2. L’Union européenne	43
1.3. La Belgique	44
2. « Penser globalement, agir localement ».....	46

2.1. Les autorités publiques et la gouvernance	46
2.2. Les entreprises et la responsabilité sociale	47
2.3. Une démarche contraignante ?	50
2.4. Un concept abstrait ?	52
CHAPITRE II : Un développement économique durable en Brabant wallon	57
1. Schéma S.W.O.T	57
2. Pistes d'avenir : allier l'économique, le social et le durable	59
2.1. Les entreprises	59
2.1.1. L'innovation....	59
2.1.2. ...durable.....	60
2.2. Les pouvoirs publics	63
2.2.1. Une politique économique dynamique....	63
2.2.2. ... et durable	66
Conclusion	67
Bibliographie	70

INTRODUCTION

Le Brabant wallon est fréquemment présenté comme l'archétype de la région socio-économiquement dynamique et florissante.

Afin d'en vanter les mérites, l'administration provinciale a mis au point, en 2001, un *support économique*, outil de promotion dont l'objectif est d'offrir à tous et notamment aux investisseurs potentiels les informations essentielles relatives au Brabant wallon.

Une première partie de ce travail, qui est présentée dans un document séparé de celui-ci, sera de proposer une version actualisée¹ de cet ouvrage.

Si le Brabant wallon véhicule - à raison - cette image brillante, il est néanmoins certain de nos jours qu'une telle aisance n'est plus de nature à être donnée a priori, ni acquise à long terme, ce compte tenu de la globalisation et de la concurrence accrue entre les territoires. D'autre part, le *support économique* met en exergue les avantages de la région; il ne considère donc pas les éventuelles insuffisances de la province.

Dans un second temps, et après avoir redéfini sommairement un cadre théorique des facteurs de développement et d'attractivité des territoires, nous nous attèlerons donc à confronter les atouts recensés dans notre état des lieux, aux éventuelles faiblesses qui en sont parfois le pendant, afin de cibler quels peuvent être les facteurs de développement économique et d'attractivité spécifiques au Brabant wallon.

Par ailleurs, avant d'entamer la seconde partie de notre analyse, nous évoquerons un pan de l'économie qui aborde déjà la question du caractère durable ou « soutenable » de l'activité économique, à savoir l'économie sociale.

Si la jeune province doit veiller à maintenir et « booster » son activité économique pour être une terre d'avenir, ceci implique également de prendre en considération la dimension de

¹ La proposition d'actualisation concerne le contenu «texte » uniquement. L'aspect de mise en forme du *support économique* ne fait pas partie du présent travail et sera l'objet, le cas échéant, d'un dossier complet soumis ultérieurement. Le projet ci-annexé est néanmoins présenté avec quelques illustrations, ce afin de le rendre plus parlant.

développement durable ou soutenable des activités, tous secteurs confondus, et en l'occurrence économique.

La troisième partie de ce mémoire abordera donc le thème du développement durable, du cadre théorique à ses applications concrètes, et tâchera d'examiner dans quelle mesure les deux volets, économique et durable, sont conciliables.

Tous ces points d'analyse seront enfin illustrés dans un schéma S.W.O.T., afin d'une part d'en obtenir une vue synthétique, et d'autre part, enfin, de cibler les pistes d'avenir à privilégier afin de coordonner les initiatives en la matière.

Nous concluons ce travail en insistant sur certains éléments qui nous semblent prioritaires.

PREMIÈRE PARTIE

Actualisation de l'outil de promotion économique de la Province du Brabant wallon

Ce projet est soumis en annexe du présent travail

DEUXIÈME PARTIE

Le développement économique du Brabant wallon

CHAPITRE I

Facteurs de développement économique et d'attractivité territoriale

Nous avons exposé dans le projet de *support économique* les principaux atouts du Brabant wallon, autant d'éléments qui font sa réputation et son succès.

Nous allons à présent analyser ces éléments, autrement dit chercher à comprendre ce qui fait la force de la jeune province, mais également mettre en lumière certains aspects dont nous pensons qu'ils pourraient être améliorés.

Avant et afin de pouvoir déterminer quels sont les facteurs de développement économique du Brabant wallon, il s'agit de définir ces facteurs de manière générale, de cerner un cadre théorique applicable à tout(e) espace ou région. Nous n'exposerons pas ici de manière approfondie les théories de développement économique, ce qui, outre le caractère fastidieux de l'entreprise, ne constitue pas l'objet du présent travail, mais nous resituerons néanmoins, avant d'entrer dans le vif du sujet, quelques notions utiles.

1. Trois notions de base: capital physique, capital humain et capital économique

En économie classique, trois éléments sont constants dans toute théorie de développement économique : la terre, le travail, et le capital, autrement dit les trois facteurs de richesse de la société.

Dans notre analyse pratique du Brabant wallon, nous avons opté pour une classification des facteurs de développement économique de la province en trois catégories dérivées de ces trois fondamentaux : le cadre physique, la main d'œuvre et le tissu économique².

² Voir infra, chapitre II, *Développement économique en Brabant wallon*.

2. Développement et attractivité des territoires

Si le développement économique évoque d'emblée la croissance, le concept fait référence non seulement à la création et à l'augmentation des richesses, au progrès technique, mais également à une amélioration en termes de niveau de vie des habitants, à l'ensemble des évolutions positives (techniques, démographiques, sociales...) dans une région donnée.

Concrètement, la bonne santé économique se vérifie aisément par la réputation ou le succès de la région considérée, comme nous l'avons vu, et donc par son pouvoir d'*attraction*. Les notions de développement économique et d'attractivité des territoires sont étroitement liées, la capacité d'une région donnée à *attirer* - habitants, étudiants, touristes, entreprises - ayant des retombées positives sur sa situation économique.

Alors qu'est-ce qui fait l'attractivité d'un territoire ?

Comme son nom l'indique, le territoire attractif est celui qui attire du monde. Selon une définition « économique » courante, l'attractivité d'un territoire implique d'une part de maintenir sur son territoire les entreprises déjà présentes (aspect défensif) et d'autre part d'attirer de nouvelles activités et facteurs de production (aspect offensif).³

Ce qui nous mène à notre seconde question : qu'est-ce qui attire les entreprises ?

Il semble illusoire d'établir une liste exhaustive des facteurs déterminants de la localisation. En effet, chaque décision est particulière et combine des facteurs différents dont l'importance variera en fonction des besoins propres à une entreprise donnée. Cependant, il existe des éléments récurrents, quel que soit le cas envisagé.

Il existe plusieurs classifications des facteurs, parmi lesquelles la distinction entre les éléments de développement endogènes et exogènes.

³ www.additiv.fr, Cabinet d'études et de communication français, spécialisé dans le secteur de l'emploi et de la formation

3. Développement exogène et endogène

3.1. FACTEURS EXOGÈNES

Dans le cas du développement *exogène*, le territoire concerné est considéré comme « passif ». Il apparaît comme une composition de différents éléments donnés *a priori*. Chaque espace possède des caractéristiques relativement intangibles telles que la situation géographique, le climat...

Marcus Dejardin et Bernard Fripiat⁴ regroupent les facteurs exogènes de localisation en 4 catégories :

- ✚ la situation et les éléments géographiques, parmi lesquelles la situation, le cadre de vie, l'offre en termes de loisirs...
- ✚ les facteurs de rapprochement et les infrastructures, parmi lesquels l'accessibilité, l'infrastructure TIC⁵...
- ✚ la nature et le dynamisme du tissu socio-économique, parmi lesquels la concentration d'activités, la présence de centres de recherches universitaires, un entrepreneuriat dynamique...
- ✚ les facteurs institutionnels et sociaux, tels que la réglementation en matière fiscale et d'aménagement du territoire, l'attitude des autorités publiques ou encore les rapports entre partenaires sociaux.

Il est entendu que l'importance proportionnelle des critères variera selon la région ou la période envisagée.

D'autres paramètres vont également entrer en ligne de compte, tels que la densité industrielle, la présence d'entreprises étant précisément susceptible d'attirer d'autres entreprises, ou encore la taille des entreprises : outre l'avantage évident d'être une source

⁴ DEJARDIN M., FRIPIAT, B., *Une description a priori de facteurs de développement économique local et régional*, Centre de Recherches sur l'Economie wallonne, Facultés des sciences économiques, sociales et de gestion, FUNDP, Namur, 1998.

⁵ *Technologies de l'Information et de la Communication*

de revenus et d'emplois, les grandes entreprises bénéficient d'une capacité d'investissement et d'innovation qui peut à son tour avoir des effets d'entraînement sur l'ensemble du tissu productif de la région.

Par ailleurs, dès lors qu'il a ciblé les éléments jouant en sa (dé)faveur, « un territoire peut chercher à transformer les caractéristiques qui sont les siennes et à créer un certain nombre d'avantages qui lui sont spécifiques. Cette démarche volontaire est susceptible de renforcer l'attractivité du territoire. Elle signifie aussi, dans certains cas, l'exercice d'une capacité de contrôle locale sur la mise en valeur, l'exploitation des ressources et le processus d'accumulation d'actifs matériels et immatériels. Les acteurs socio-économiques du territoire s'engagent alors dans un processus de développement endogène. »⁶

3.2. FACTEURS ENDOGÈNES

Le développement *endogène* se rapporte lui à des actions territoriales conscientes qui influencent l'émergence ou la localisation d'activités économiques, telles que :

- ✚ une organisation efficace de la production industrielle en réseaux d'entreprises localisées et la coopération entre firmes spécialisées pour une productivité compétitive
- ✚ une capacité d'adaptation et d'évolution du système productif localisé
- ✚ l'innovation, elle-même facilitée par la concentration territoriale des activités et par la mobilité de la main d'œuvre
- ✚ la ville, comme lieu de rencontre, d'échanges et d'offre de services variés
- ✚ les réseaux de relations et d'échanges d'informations hors marché
- ✚ des organismes à finalités diverses, publics et privés, encadrant et soutenant le développement du territoire
- ✚ un système de valeurs commun favorable au changement et à l'activité entrepreneuriale

⁶ DEJARDIN M., FRIPIAT B., *Une description a priori de facteurs de développement économique local et régional*, Centre de Recherches sur l'Economie wallonne, Facultés des sciences économiques, sociales et de gestion, FUNDP, Namur, 1998.

Historiquement, les explications économiques en matière de développement régional et local se sont d'abord situées dans une perspective qui peut aujourd'hui être qualifiée d'exogène, et l'on considérait les stricts facteurs physiques et géographiques, voire économiques ou institutionnels.

La tertiarisation de l'économie avait déjà modifié les facteurs de développement économique. Désormais, « *avec le développement des Technologies de l'Information et de la Communication et la mondialisation de l'économie, se créent de nouveaux territoires virtuels, c'est-à-dire sans référence à un espace donné* »⁷.

Ce constat engendre une concurrence incessante entre les territoires, puisque la stratégie de localisation d'une firme n'est jamais définitive, et est de moins en moins encline à l'être.

Néanmoins il est utile de comprendre quels facteurs sont a priori bénéfiques pour la croissance économique d'une région donnée, et dans cette optique la différenciation entre les facteurs exogènes et endogènes nous semble éclairante.

Ce qui ressort de cette distinction, en effet, c'est que le développement économique d'une région dépend de moins en moins d'éléments donnés, et de plus en plus de la volonté des acteurs économiques, privés et publics, de la façon dont ils vont cultiver les avantages potentiels du territoire, tout en « gommant » ses faiblesses, comme nous pourrions le constater dans le chapitre suivant.

⁷ Province du Brabant wallon, *Actes du 2ème Colloque européen des Territoires innovants*, Cercle du Lac de LLN, 2009.

CHAPITRE II

Développement économique en Brabant wallon

Comme évoqué précédemment, nous aborderons cet état des lieux de la jeune province sous l'angle des trois facteurs fondamentaux préalablement identifiés : la situation géographique et le cadre de vie (capital physique), la disponibilité et la qualification de la main d'œuvre (capital humain) et l'environnement économique (capital).

1. Situation géographique et cadre de vie

L'aspect « cadre de vie » peut passer pour secondaire et comme ayant finalement peu de prise sur la santé économique d'une région, et pourtant « *c'est aussi un facteur décisif. Quant une multinationale cherche à s'implanter quelque part, il est très important pour elle, sur le plan de la gestion des ressources humaines, que ses meilleurs cadres s'y sentent bien, accèdent facilement à des activités culturelles ou de loisirs, puissent habiter dans des villas confortables au sein d'un environnement agréable. J'en veux pour preuve cette anecdote très révélatrice relative à un groupe américain qui hésitait entre deux sites, quasiment équivalents du point de vue de l'attractivité économique au sens strict. Mais le dossier de Louvain-la-Neuve soulignait en sus la présence, dans les environs, de terrains de golf de qualité. Or, l'un des décideurs-clés de cette entreprise était lui-même joueur de golf : vers quel site pensez-vous que son choix s'est finalement porté ?...* »⁸

Disons à tout le moins que, même si ce facteur n'est pas considéré comme fondamental en soi dans le chef des entreprises, à conditions économiques égales, il est susceptible d'emporter la décision.

⁸ Interview de CHAPELLE, M., CCIBW, « Les clés du succès brabançon, un autre de regard sur la Wallonie », Top des Entreprises du Brabant wallon, Le Soir, 2008.

La situation géographique et l'environnement de la province ont de toute évidence été un facteur clé de sa croissance, et restent un atout majeur de son succès.

Banlieue bruxelloise, le Brabant wallon est d'une part bien situé compte tenu de sa proximité avec la Capitale, mais également une région agréable, à vivre comme à travailler.

De par son environnement naturel extérieur tout d'abord, compte tenu de ses spécificités périurbaines, et bien que le nombre d'hectares d'espace vert par habitant ait diminué de près de 10 % entre 1995 et 2005, la Province peut globalement être qualifiée de « verte ».

Dans le même ordre d'idée, 65.000 hectares du territoire sont dévolus à l'agriculture, soit environ 60% de la superficie de la province⁹.

Figure 1. Statistiques relatives aux exploitations agricoles, comparaison par province, 2008

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Nombre d'exploitations	1 187	4 752	3 915	2 873	2 773
Superficie totale	109 056 ha	378 569 ha	386 231 ha	443 972 ha	366 601 ha
Superficie agricole utilisée	65 254 ha	219 004 ha	159 960 ha	145 311 ha	160 324 ha
Proportion de superficies agricoles	60 %	58 %	41 %	33 %	44 %
Surface moyenne par exploitation	55 ha	46 ha	41 ha	51 ha	58 ha

Source : Centre provincial de l'Agriculture et de la Ruralité

Cependant, ces chiffres sont à relativiser, et ce pour au moins deux raisons. D'une part, le constat varie selon la zone considérée. En effet, administrativement, la province ne compte qu'un seul arrondissement mais pourrait être découpée en trois sous-régions : l'ouest (Tubize, Clabecq) au passé industriel en reconversion; le centre (Nivelles, Wavre, Waterloo) très dynamique et entrepreneurial; l'est (Jodoigne, Perwez) à orientation plus rurale et agricole.¹⁰

⁹ Source : Service Public Fédéral Economie

¹⁰ Intercommunale du Brabant Wallon, *Le Brabant wallon en chiffres*, 2009.

Or, selon une étude de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), « Le Brabant wallon représente l'archétype de la région périurbaine [...]; bénéficiant de bonnes conditions socio-économiques et d'une offre de services satisfaisante, ces communes brabançonnaises [ndlr : les communes du Roman Pays¹¹] sont cependant assez mal positionnées sur l'axe environnement. En cause, un espace bâti de plus en plus prégnant et de moins en moins d'espaces verts. »¹²

Relativité également selon l'angle de vue adopté : d'un point de vue « business » ou de promotion immobilière, il reste de l'espace à « exploiter » ; d'un point de vue plus écologique ou familial, il faut sauvegarder les espaces verts.

Comment finalement continuer à accueillir des entreprises et de l'emploi alors que l'espace n'est pas infini, et tout en préservant ce dosage subtil entre ville et campagne qui fait le charme de la province ?

La question sensible de l'aménagement du territoire de la province¹³ est trop vaste que pour y apporter ici une réponse tranchée.

Mais il est un fait que, d'un côté, l'urbanisation croissante de certaines parties de la province, bien que diffuse, est susceptible non seulement de dénaturer le paysage, mais aussi d'augmenter le manque de cohésion sociale au sein de la province, déjà induit par un territoire « morcelé »¹⁴, et avec pour conséquence possible, entre autres, une augmentation de la criminalité.

¹¹ Braine-le-Château, Nivelles, Ittre, Rebecq et Tubize.

¹² Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique, *Le baromètre des conditions de vie dans les communes bruxelloises et wallonnes*, Discussion papers n°70702, avril 2007.

¹³ Par ailleurs, une réforme globale des plans de secteur est actuellement en cours. Idéalement, nous pensons qu'il s'agit là d'un débat citoyen. A ce titre, nous saluons l'opération "les Ateliers du terroir" organisée à l'initiative du Centre Culturel du Brabant wallon, et consistant en des ateliers et conférences-débats sur le thème "L'aménagement du territoire, ça vous regarde!".

¹⁴ LALOY M-J., *Brabant wallon et identité : entre le local et le global, une réalité composite*, Mercuriale de la Gouverneure du Brabant wallon, Wavre, 2008

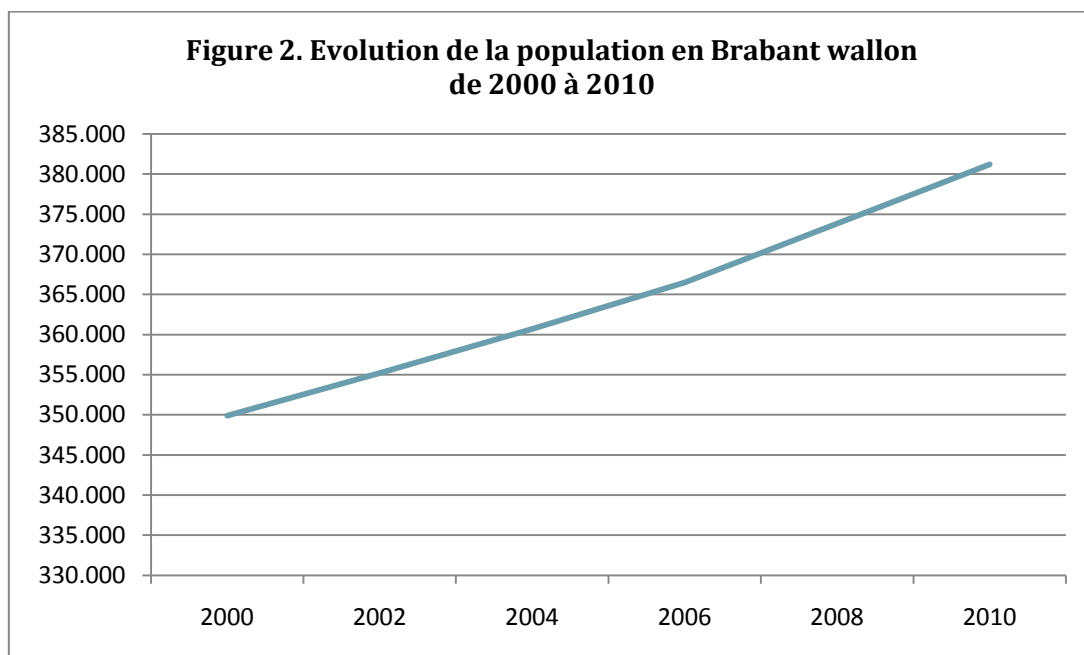
D'un autre côté, si l'aspect « campagne » est idéal pour les familles et pour les personnes âgées, les jeunes sont généralement peu sensibles à ce type d'argument, préférant souvent l'animation d'un centre-ville, élément sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

Outre les espaces verts, mentionnons également l'offre de services, de « commodités » et de loisirs, très riche en Brabant wallon. Pour ne citer qu'un domaine de services aux personnes, mais dont le besoin est criant, à savoir celui de la petite enfance, et bien que les besoins ne soient satisfaits nulle part, le taux de couverture au 31 décembre 2009 est bien meilleur en Brabant wallon (44 %) qu'à Bruxelles (24%) ou dans le Hainaut (24%)¹⁵.

2. Disponibilité et qualification de la main d'œuvre

Nous pensons que la plus grande force intrinsèque du Brabant wallon réside dans son capital humain actuel et potentiel.

Du strict point de vue démographique tout d'abord, depuis 1995, la population brabançonne ne cesse de croître. Entre 2000 et 2010, elle a augmenté de 9 %.



Source: *l'Avenir*, 2011

¹⁵ IWEPS, Les chiffres-clés de la Wallonie, n°11, 2010

Les chiffres de l'évolution démographique de la province par commune (de 1990 à 2010 cette fois), sont également très parlants.

Figure 3. Population du Brabant wallon – Evolution 1990-2010 par commune

Commune	Au 01-01-1990	Au 01-01-2010	Evolution	Densité
Beauvechain	5 587	6 714	+ 20 %	174
Braine-l'Alleud	31 989	38 303	+ 19,7 %	735
Braine-le-Château	7 940	9 762	+ 22,9 %	430
Chastre	5 552	6 930	+ 24,8 %	222
Chaumont-Gistoux	8 115	11 338	+ 39,7 %	236
Court-Saint-Etienne	7 642	9 843	+ 28,8 %	369
Genappe	12 547	14 692	+ 17,1 %	164
Grez-Doiceau	10 150	12 683	+ 25 %	229
Hélécine	2 847	3 173	+ 11,5 %	191
Incourt	3 367	4 859	+ 44,3 %	125
Ittre	5 018	6 315	+ 25,8 %	181
Jodoigne	9 756	12 978	+ 33 %	177
La Hulpe	7 115	7 485	+ 5,2 %	480
Lasne	12 423	13 976	+ 12,5 %	296
Mont-Saint-Guibert	4 848	6 800	+ 40,3 %	365
Nivelles	22 866	26 047	+ 13,9%	430
Orp-Jauche	6 371	8 258	+ 29,6%	164
Ottignies-LLN	22 194	30 721	+ 38,4%	932
Perwez	6 141	7 953	+ 29,5%	157
Ramillies	4 498	6 043	+ 34,3%	124
Rebecq	9 089	10 481	+ 15,3%	268
Rixensart	20 743	21 668	+ 4,5%	1235
Tubize	20 348	23 553	+ 15,8%	721
Villers-la-Ville	7 966	10 068	+ 26,4%	212
Walhain	4 696	6 364	+ 35,5%	168
Waterloo	27 424	29 598	+ 7,9%	1408
Wavre	28 126	32 910	+ 17%	787

Source: *l'Avenir*, 2011

Par ailleurs, selon les estimations de la Direction Générale Statistiques et Informations Economiques (anciennement l'Institut national de Statistiques), d'ici 2050, la population brabançonne devrait encore augmenter de plus de 20%.¹⁶

Mais le revers de la médaille est que la province du Brabant wallon est aussi caractérisée par un vieillissement plus important que les autres provinces dû à l'« exode » des plus jeunes vers un environnement urbain. Certes la population ne cesse d'augmenter en Brabant wallon, mais il apparaît aussi qu'entre 1991 et 2004, le nombre des + 65 ans a augmenté de 14% alors que celui des 20-64 ans ne progressait que de 6% et celui des moins de 20 ans de 4%.¹⁷

Ceci pose la question du maintien de la « jeune » force de travail en Brabant wallon, laquelle sera abordée plus loin.¹⁸

Ensuite, c'est la *qualification* de cette main d'œuvre disponible qui va lui permettre de contribuer à la croissance économique de la Province, via l'amélioration des connaissances et compétences, ainsi que leur mise à profit, sous forme d'emplois plus nombreux et plus performants, et par là même instaurer des conditions propices à la fois à l'essor d'activités nouvelles et à des processus plus démocratiques à tous les échelons de la prise de décisions¹⁹.

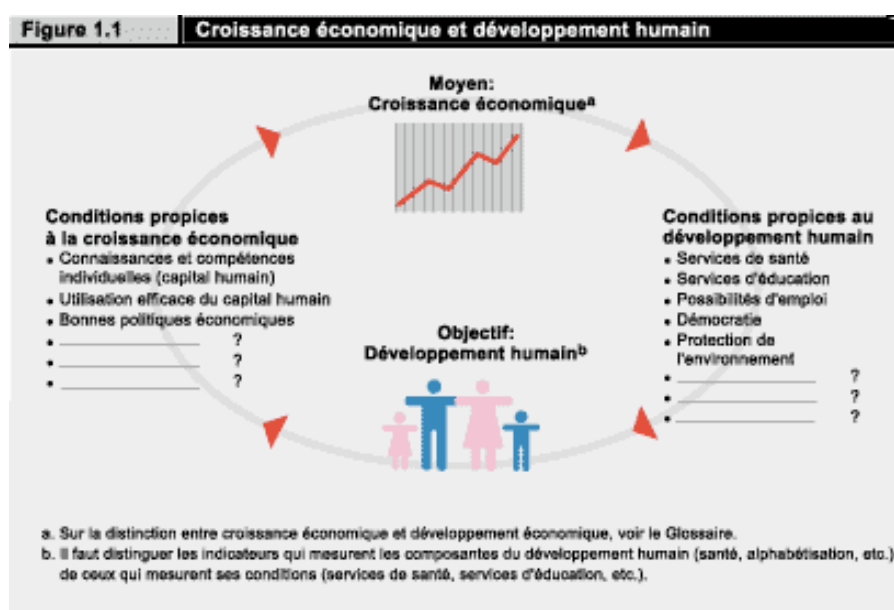
¹⁶ DGSIE, *Perspectives de population 2000-2050 par arrondissement*, Démographie mathématique, Novembre 2001.

¹⁷ IBW, *Le Brabant wallon en chiffres*, 2009.

¹⁸ Voir. *infra*

¹⁹ The World Bank, *Beyond economic growth, Meeting the Challenges of Global Development*, Development education program, 2000.

Figure 4 : croissance économique et développement humain



Source : Worldbank

L'éducation est le principal canal d'acquisition des compétences et donc de la qualité de la main d'œuvre. Dès lors, l'implantation d'universités ou de hautes écoles de pointe dans la région considérée, de part leur rayonnement, opère un effet positif indéniable sur le capital humain.

Le Brabant wallon héberge sur son territoire l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve²⁰, qui dénombre près de 25.000 étudiants et 5.000 enseignants et chercheurs, sans compter que la province est la 3^{ème} région européenne la mieux dotée en termes de spécialistes en technologies et de scientifiques hautement qualifiés²¹. La présence de l'UCL confère à la province un atout considérable en matière d'attraction des entreprises.

En outre, le site de l'UCL a constitué le point de départ d'une nouvelle dynamique économique basée sur la connaissance et l'innovation. Cela a permis de structurer un développement économique durable alliant recherche, expertise et accompagnement.

²⁰ Est également située en Brabant wallon une antenne de L'Université Libre de Bruxelles, qui consiste notamment en un Centre de Recherches Industrielles et Agronomiques (C.R.I.A.). Les cours n'y sont toutefois plus dispensés depuis 2010.

²¹ EUROSTAT, *Highly educated persons in science and technology occupations*, Statistics in focus, 43/2008

Comme nous pourrons le constater dans le point suivant, l'impact économique de l'UCL est énorme, comme en témoignent le succès du parc scientifique de Louvain-la-Neuve ou des *spin-off*²² qui en sont issues.²³

Le canal universitaire, bien que prépondérant en Brabant wallon, n'est pas l'unique voie. Il convient ici de souligner l'importance accordée par les autorités, dans le cadre de l'enseignement provincial, aux filières techniques et professionnelles, ainsi qu'à la formation aux métiers manuels, regroupés de nos jours sous l'appellation « en pénurie », et pour cause, et dont la réserve et la qualification de main d'œuvre sont pourtant tout aussi vitales pour l'économie provinciale.

Au niveau de la formation, il y a par conséquent selon nous certaines actions à mettre en place en vue de développer les compétences des uns et des autres, et notamment renforcer un certain manque éducatif *concret*, diffuser davantage d'informations au sujet à la fois de la formation, du métier « de terrain », ou encore de l'entrepreneuriat, via l'enseignement secondaire et les études supérieures, et pourquoi pas via le développement de hautes écoles.

3. Tissu économique

3.1. LE PIB

L'indicateur le plus courant pour visualiser la situation économique d'une région donnée est le Produit Intérieur Brut (PIB), qui mesure les richesses créées dans cette région pour une année donnée.

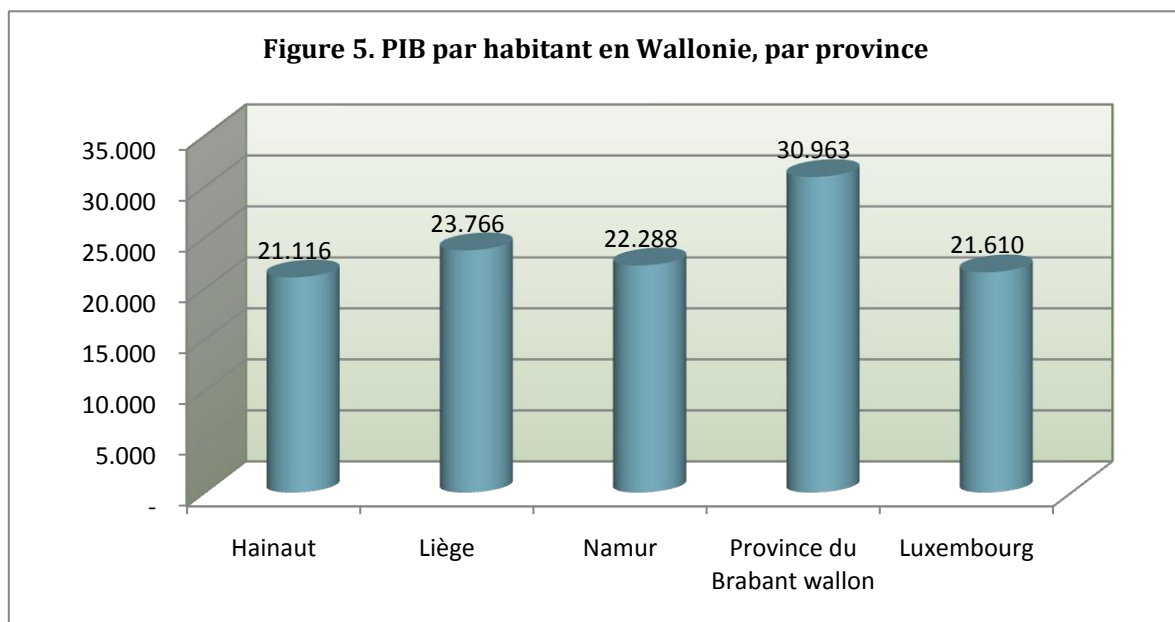
Une remarque s'impose d'emblée, à savoir qu'il convient de prendre du recul par rapport au PIB, qui mesure la simple augmentation des richesses, et n'est donc pas un indicateur

²² Une *spin-off* est une nouvelle entreprise qui valorise la recherche d'un laboratoire universitaire ou public par la création d'une entité de production.

²³ Interview de CHAPELLE, M., CCIBW, « Les clés du succès brabançon, un autre de regard sur la Wallonie », Top des Entreprises du Brabant wallon, Le Soir, 2008.

absolu. La volonté de concilier simple développement économique et progrès ou amélioration du bien-être²⁴ a mené à forger, à côté des indicateurs de développement traditionnels tels que le PIB, d'autres indicateurs, tels que, par exemple, l'indice de développement humain (IDH), indice statistique composite, créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990, pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH se fonde sur trois critères majeurs : l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie.²⁵

Néanmoins, le PIB permet de donner un aperçu rapide du dynamisme économique d'un espace.



Source : Institut des Comptes Nationaux (ICN) et IWEPS, 2006

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le PIB brabançon wallon est largement supérieur à celui des autres provinces wallonnes.

De même, bien que le Brabant wallon possède la plus petite superficie de la Région wallonne, sa contribution à la croissance régionale entre 1996 et 2005 a été de 29,6 %.

²⁴ Voir *supra*, Figure 4, « Croissance économique et développement humain »

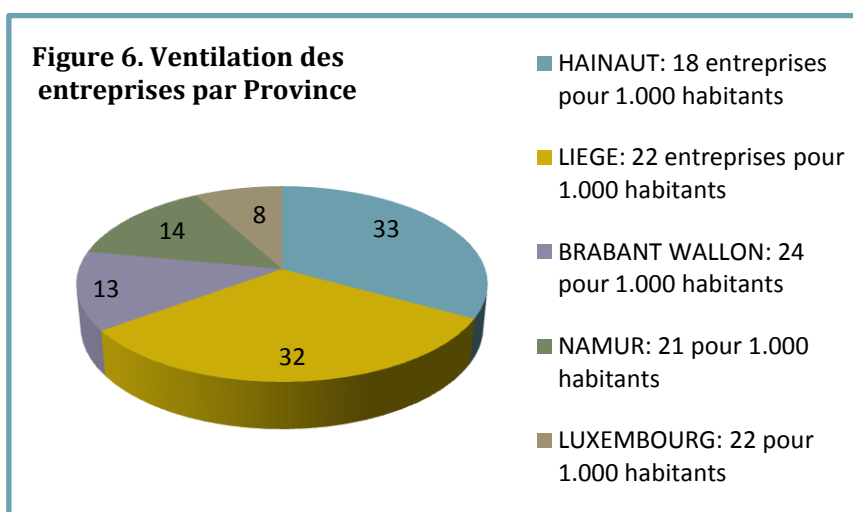
²⁵ Source : Wikipedia

3.2. UN CERCLE ÉCONOMIQUE « VERTUEUX »

Qui plus est, cette bonne santé économique de la province est de nature à s'auto-entretenir.

En effet, et selon Jacques Thisse, professeur d'économie à l'UCL, « *La zone riche attire l'entreprise. Pour les personnes directement concernées, l'augmentation du prix des maisons et des terrains est évidemment une mauvaise nouvelle mais pour un territoire, c'est l'inverse. C'est en effet dans les zones les plus riches que viennent s'installer les entreprises et les travailleurs qualifiés, provoquant un effet positif sur la croissance* ». ²⁶

Province dynamique sur le plan économique, c'est également « *le Brabant wallon qui affiche le taux de concentration d'entreprises le plus élevé, avec 24 entreprises pour 1.000 habitants. Pour la Wallonie dans son ensemble, ce taux est de 20,5* » ²⁷.



Source : UWE, 2010

Au total, le Brabant wallon compte environ 9.000 entreprises dont une grande majorité (plus de 80 %) de PME²⁸. Mais à côté des ces petites structures, on trouve des leaders, tels que les sociétés Glaxo Smith Kline, IBA ou UCB Pharma, pour ne citer qu'elles. Nous avons vu l'impact que peut avoir la présence d'entreprises mondialement reconnues sur un

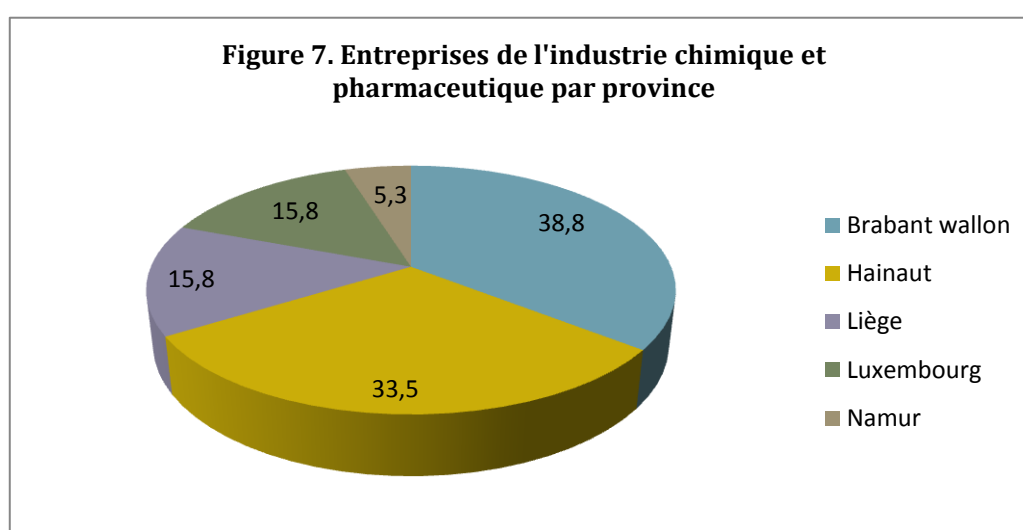
²⁶ Le Soir, La Wallonie a sa Californie – Les raisons du succès : le moteur bruxellois, 8/09/2008.

²⁷ Union Wallonne des Entreprises, *L'entreprise, je veux savoir !*, Les entreprises wallonnes en 12 questions, 2010.

²⁸ *Petites et Moyennes Entreprises*

territoire, aussi bien en termes de réputation, que d'attraction des investisseurs, ou encore d'effet d'entraînement.

Les secteurs majoritaires de l'entreprise brabançonne wallonne ont assurément leur rôle à jouer par rapport à l'attrait du Brabant wallon, puisque la province est loin d'être à la traîne en matière d'innovation et de nouvelles technologies, possédant notamment la plus grande concentration d'entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique de Wallonie, et connaissant le meilleur taux d'investissement en recherche et développement.²⁹



Source: ONSS, Statistiques décentralisées, 4ème trimestre 2008

3.3. LA CRÉATION D'ENTREPRISE

« La création d'entreprises, par le renouvellement du tissu économique qu'elle génère, joue un rôle de plus en plus crucial dans le dynamisme général sur lequel s'appuie toute politique orientée vers la crise actuelle. Les décideurs publics et privés se rejoignent pour prêter au phénomène de natalité des entreprises une série de vertus salvatrices ayant principalement pour noms emploi et innovation technologique »³⁰

²⁹ Source : Service Public Fédéral de Programmation Politique Scientifique

³⁰ ALBERT, P., FAYOLLE A. et MARION S., *L'évolution des systèmes d'appui à la création d'entreprises*, Revue française de gestion, novembre-décembre 1994.

Derrière la création d'entreprises se trouvent en effet bon nombre d'enjeux en terme de création d'emploi, de création de richesse et de renouvellement du tissu économique.

Or, si de la qualité de l'entrepreneur dépend largement le succès ou l'échec de l'entreprise, le meilleur des créateurs pourra difficilement s'imposer s'il ne peut mobiliser un ensemble de ressources, telles que l'accès à l'information et à la mise en relation avec différents partenaires, l'argent (capitaux, garanties), la logistique (infrastructure, matériel), l'accès aux technologies, l'accès aux marchés, ...

Face à cela, les systèmes d'appui à la création d'entreprises se sont progressivement imposés. Or, il n'est pas toujours aisé, pour un candidat entrepreneur, de savoir vers qui se tourner, à quel type d'entreprises s'adressent ces structures, en terme de taille (PME, TPE...)³¹, d'âge (en création, ou ayant déjà un petit « réseau »), de domaine d'activité (scientifique, nouvelles technologies, entreprises innovantes), de besoin (subsidés, accompagnement administratif, logistique, conseils, défense des intérêts, ...).

Nous proposons donc à présent un tableau synthétique des types de structures et d'aides à la création d'entreprise existant en Brabant wallon. Certaines s'adressent aux candidats entrepreneurs, mais d'autres sont des associations d'entreprises déjà en activité.

Il est à noter que la liste des structures présentée ici l'est à titre d'exemple et est non exhaustive; dès lors le choix desdites structures est arbitraire, étant fonction de nos connaissances et de nos recherches.

³¹ *Petites et moyennes entreprises* (de 20 à 250 salariés), *Très petites entreprises* (moins de 20 salariés)

Figure 8. Structures d'appui en Brabant wallon

Catégories de structures d'appui	Structures d'appui	Domaines d'activités	Taille	Age	Localisation	Types d'aide
Associations d'entreprises	ADE Wavre UNEST Axe 425 Nivelles Industries ³²	Tous	Toutes	Tous	Entreprises localisées dans la commune	Conseils Informations Défense des intérêts Mise en réseau des entreprises
Consultance	IBW CCIBW AWEX ³³	Tous	Toutes	Tous	Brabant wallon Wallonie	Consultance Accompagnement Conseils
Aides financières	Nivelinvest WABAN DGO6 ³⁴	Nouvelles technologies Entreprises innovantes	TPE PME	Création Développement	Brabant wallon Wallonie	Aides et conseils financiers
Hébergement	Parc scientifique CEI LLN Cap Innove ³⁵	Entreprises innovantes Technologies Scientifique	Toutes	Principalement entreprises hébergées	Brabant wallon Bruxelles Wallonie	Logistique Conseils de gestion Recherche de subsides Accompagnement administratif

³² ADE Wavre : Association des Entreprises de Wavre ; UNEST : Union d'entreprises Brabant wallon Est ; Axe 425 : Association des Entreprises située autour du rond-point géographique formé par les axes routiers N4 et N25 ; Nivelles Industries : Consortium des entreprises du Parc industriel de Nivelles.

³³ IBW: Intercommunale du Brabant wallon ; CCIBW : Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon ; AWEX : Agence wallonne à l'Exportation.

³⁴ Nivelinvest : Société de développement et de participation du Brabant wallon ; WABAN : Wallonia Business Angels Network ; DGO6 : Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche.

³⁵ CEI LLN : Centre d'entreprise et d'innovation de Louvain-la-Neuve, Cap Innove ou Solvay Entrepreneurs : " formation, accompagnement, hébergement et sensibilisation" des (futurs) entrepreneurs.

Il serait utile pour l'administration provinciale, de créer et de maintenir à jour³⁶, une banque de données - exhaustive, celle-là -, reprenant les différentes aides disponibles et les organismes auxquels il convient de s'adresser, en vue de pouvoir par exemple communiquer aisément ces informations, aux citoyens mais également aux étudiants de l'enseignement supérieur et même du secondaire, pour plus de visibilité.

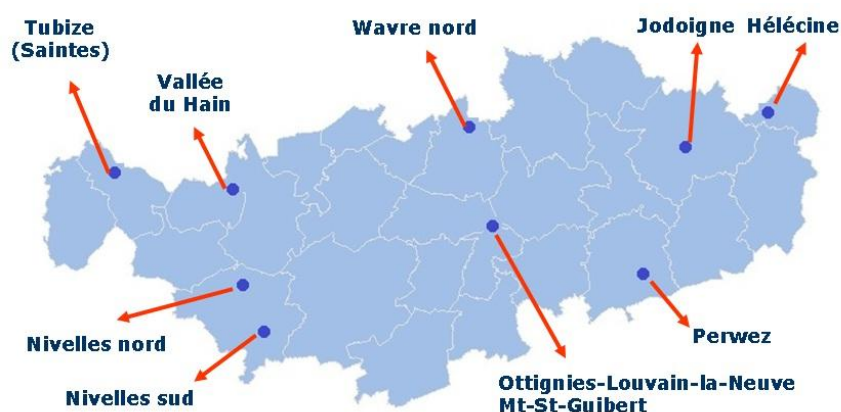
Nous pensons que ceci, et en particulier le volet de « mise à jour » nécessite davantage de synergie et de concertation, sur une base régulière, entre la Province et les opérateurs économiques³⁷.

3.4. LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Nombre d'entreprises sont aujourd'hui hébergées dans les parcs d'activités économiques gérés par l'Intercommunale du Brabant wallon (IBW), parcs qui affichent d'ailleurs presque complet³⁸.

Les parcs d'activités économiques sont des zones dédiées à l'activité économique et qui ont été aménagées en infrastructures modernes.

Figure 9. Parcs d'activités économiques gérés par l'Intercommunale du Brabant wallon



³⁶ La question n'est pas tant de « créer » l'information, puisque l'administration dispose en majeure partie des renseignements, mais plutôt de la transposer sous forme d'une base de données accessible à tout un chacun et à tout moment, et à cet égard il s'agit surtout de pouvoir actualiser les données rapidement.

³⁷ Voir *infra*

³⁸ www.rtbfb.be, Les zonings sont saturés en Brabant wallon, 02/02/2011

Situation des parcs de l'IBW au 01-01-2011 :

- Superficie totale : 917 ha
- Nombre d'entreprises : 750
- Nombre d'emplois directs : 22.000
- Nombre d'emplois indirects : 11.000
- = 25% de l'emploi en Brabant wallon

Source : IBW

L'attractivité du Brabant wallon a été renforcée par cette stratégie de maillage du territoire en parcs d'affaires, zones industrielles et artisanales et parcs scientifiques, menée par l'IBW, comme en témoigne la récente étude de la société immobilière King Sturge³⁹.

En effet, selon cette dernière, sept éléments principaux font que les entreprises veulent s'y implanter, à savoir :

 L'ENGLOBEMENT DANS BRUXELLES

Au départ la congestion et l'augmentation des prix fonciers et immobiliers à Bruxelles ont repoussé les frontières économiques de la Capitale, ce qui fait qu'aujourd'hui le Brabant wallon fait de plus en plus partie intégrante de l'environnement économique de Bruxelles, mais sans toutefois en supporter les désavantages précités.

 L'ACCESSIBILITÉ

Les parcs sont d'une part bien situés, d'autre part bien répartis sur le territoire brabançon wallon, et enfin ils sont faciles d'accès.

 LE GAIN DE TEMPS

Le gain de temps est un corollaire immédiat de l'accessibilité.

³⁹ King Sturge est un important bureau de consultance en immobilier d'entreprise, localisé à Bruxelles et en Brabant wallon

✚ L'AUTARCIE

Les parcs d'affaires sont bien équipés. Il existe une réelle approche « qualité » dans les zonings, des transports (bus, navettes,...), des services de proximité (crèches, salles de fitness, ...)

✚ L'ARCHITECTURE DES PARCS

Selon Cédric Van Zeeland, directeur chez King Sturge, les parcs d'affaires de la province « vieillissent bien » parce qu'ils ont été bien conçus, présentant une excellente qualité architecturale, et sans une trop grande concentration d'immeubles.

✚ UNE TENDANCE À LA DÉCENTRALISATION

A l'heure actuelle, les entreprises pensent, si pas à quitter Bruxelles, au moins à ouvrir une filiale ; et au vu des éléments précités, le Brabant wallon est très prisé.

✚ LA FUTURE ARRIVÉE DU RER

Les entreprises – comme les citoyens d'ailleurs – tablent depuis un certain temps sur la future présence du Réseau Express Régional, qui sera de nature à améliorer sensiblement les questions d'accessibilité et de mobilité en général.

CHAPITRE III

Economie compétitive et économie sociale en Brabant wallon

1. Les principes de l'économie sociale

Comme l'économie classique, l'économie sociale vise au développement d'activités économiques productrices de biens ou de services. Elle s'en distingue toutefois par sa finalité qui est une plus-value *sociétale*, au sens large de l'intérêt de la collectivité, le renforcement de la cohésion sociale ou encore le développement durable.

Elle est considérée comme « alternative » en ce sens qu'elle n'est pas *exclusivement* basée sur une logique de profit mais repose sur quelques principes essentiels. ⁴⁰

1.1. UNE FINALITÉ DE SERVICE À LA COLLECTIVITÉ OU AUX MEMBRES, PLUTÔT QU'UNE FINALITÉ DE PROFIT

Ce premier point met l'accent sur le fait que les activités économiques sont exercées dans le but de satisfaire des *besoins* et non dans un but de *profit*. Les bénéfices sont un moyen de mieux réaliser l'objectif, de développer l'activité, mais non le mobile principal de celle-ci.

1.2. L'AUTONOMIE DE GESTION

L'autonomie de gestion distingue l'économie sociale, à la fois des pouvoirs publics⁴¹, et des entreprises privées, en ce sens que les organes dirigeants d'un organisme dit d'économie sociale ne seront pas contrôlés, ni par une instance publique ni par une entreprise privée.

⁴⁰ Définition du décret wallon du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale, M.B. du 31 décembre 2008

⁴¹ Et ce sans préjudice des subsides qu'un organisme d'économie sociale peut recevoir, par ailleurs, d'un pouvoir public

1.3. UNE GESTION DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATIVE

La prise de décision tient compte de toutes les parties prenantes, indépendamment d'un principe hiérarchique ou de capital, notamment.

1.4. LA PRIMAUTÉ DES PERSONNES ET DU TRAVAIL SUR LE CAPITAL DANS LA RÉPARTITION DES REVENUS

Ceci se traduit par exemple par une rémunération limitée du capital, mais plutôt, par exemple toujours, par l'affectation à d'autres projets à finalité sociale, ou encore à l'amélioration des conditions de travail.

Le secteur de l'économie sociale est en réalité transversal à tous les secteurs de l'économie « classique » : agriculture, commerce, industrie, services...

Les activités d'économie sociale appartiennent au secteur économique à part entière, mais portent plutôt sur la manière d'entreprendre.

En termes d'emploi, les particularités de l'économie sociale permettront par exemple d'offrir des perspectives d'emploi à des travailleurs qui éprouvent généralement des difficultés à trouver un travail.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics peuvent d'ailleurs soutenir l'économie sociale via une série de mesures telles que, entre autres :

- ✚ la diminution des charges patronales et l'octroi de primes à l'engagement dans le secteur non-marchand
- ✚ l'octroi d'incitants fiscaux
- ✚ la création d'emplois grâce aux chèques-service
- ✚ l'octroi de prêts à des taux avantageux⁴²

⁴² www.econosoc.be, *Carrefour de l'économie sociale*

2. Les acteurs de l'économie sociale⁴³

Le "secteur" de l'économie sociale englobe les activités de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont nous proposons de donner quelques "définitions".

L'Agence Conseil en Economie sociale a pour objet principal le conseil à la création et l'accompagnement d'entreprises d'économie sociale.

Une *société coopérative* est une forme spécifique de société commerciale, dont les membres travaillent à des objectifs communs, et qui a notamment pour caractéristique d'avoir un nombre d'associés et un capital variables.

Une *entreprise d'insertion* est une société commerciale à finalité sociale qui a comme objectif l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emplois difficiles à placer, par le biais d'une activité productrice de biens et de services.

Une *Entreprise de Travail adapté* veille à instaurer des conditions particulières pour permettre aux personnes handicapées qui ne peuvent, provisoirement ou définitivement, exercer une activité professionnelle « normalement », de trouver un emploi qui leur convient.⁴⁴

La *finance solidaire* a pour objectif de rendre accessible aux personnes moins favorisées les services financiers de base, tels que l'épargne ou le crédit.

Une *maison médicale* est un centre de santé intégré, regroupant médecins généralistes, kinésithérapeutes, psychologues... qui organisent ensemble leur travail pour dispenser des soins de première ligne, de manière continue. L'équipe cherche alors à développer l'autonomie des individus dans la prise en charge de leurs problèmes de santé, et peut également être le relais de campagnes de prévention, par exemple.

⁴³ CONCERTes, Plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (Louvain-la-Neuve), *L'économie sociale*, Proposition de cartographie wallonne, 2007.

⁴⁴ Par rapport aux incitants dont nous avons parlé ci-avant, notons, à titre d'exemple, que l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées (AWIPH), subventionne les Entreprises de Travail adapté, notamment dans le cadre de la rémunération des travailleurs, tenant ainsi compte de la perte de rendement de chaque travailleur.

L'*organisme d'insertion socioprofessionnelle* a pour mission de permettre à la personne qui en bénéficie de développer ses capacités à se former, à définir un projet professionnel, à devenir acteur de ce projet et par là même à retisser des liens sociaux.

Une *régie des quartiers* est une asbl active dans des quartiers d'habitations sociales et/ou de rénovation urbaine.

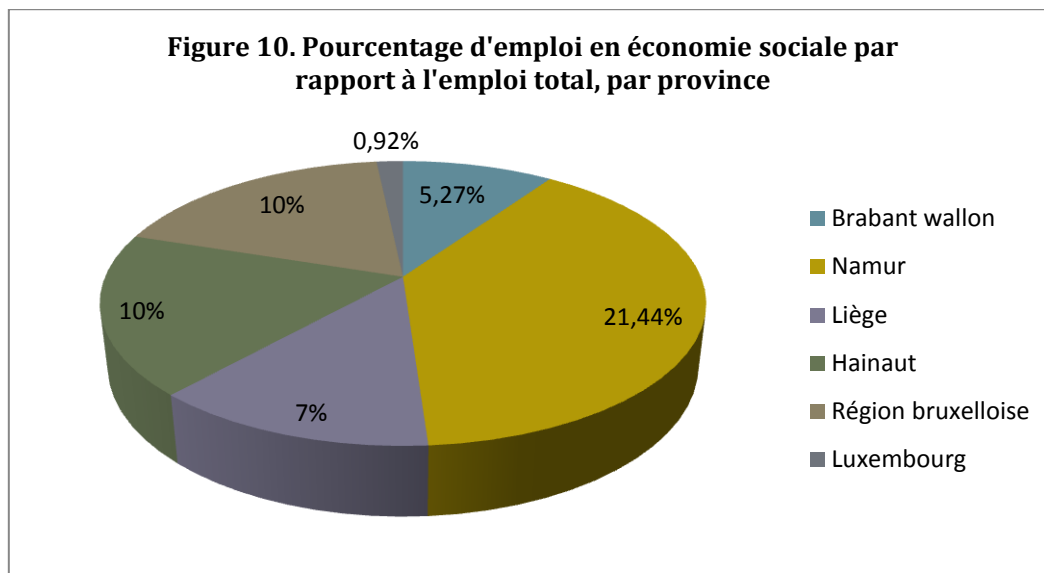
Enfin, une *ressourcerie*, par la réutilisation et la valorisation de produits en fin de vie, entre autres, se veut une activité économique créatrice d'emplois et porteuse de valeur ajoutée.

3. L'économie sociale en Brabant wallon

En 2009, la SAW-B (*Solidarité des alternatives wallonnes et de Bruxelles*, Fédération pluraliste d'entreprises d'économie sociale) recensait 51 entreprises d'économie sociale en Brabant wallon.⁴⁵

⁴⁵ La Libre Belgique, *Allier l'économie et le social*, 17 novembre 2009

En termes d'emploi, selon la plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale, CONCERTes, et en comparaison avec les autres provinces wallonnes et Bruxelles, le Brabant wallon se trouvait alors à l'avant-dernière place, avec 5,27 %.⁴⁶



Source : CONCERTes, 2009

Depuis récemment toutefois, avec un certain retour de l'individu au centre des préoccupations, les organismes se multiplient.

Comme nous l'avons fait dans le chapitre précédent concernant les structures d'appui de type « économie classique », nous présentons ici un petit cadastre des structures d'économie sociale du Brabant wallon.

A nouveau, nous n'avons pas cherché à dresser une liste complète des organismes existants, mais plutôt d'illustrer chaque catégorie d'opérateur par l'un ou l'autre exemple représentatif.

⁴⁶ La Libre Belgique, *Allier l'économique et le social*, 17 novembre 2009

Figure 11. Structures d'économie sociale en Brabant wallon

Catégorie d'opérateur en économie sociale	Opérateur	Type d'opérateur
Agence conseil en économie sociale	Crédal ⁴⁷	Opérateur de développement de l'économie sociale
Coopérative	CIACO Crédal L'Ecole dans la Vie ⁴⁸	Opérateur d'insertion par l'activité économique
Entreprise d'Insertion (EI)	Floreco Le Village n°1 Reine Fabiola ⁴⁹	Opérateur d'insertion
Organisme d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP)	CRABE Service Jeunesse Brabant (SJB) ⁵⁰	Opérateur d'insertion
Entreprise de Formation par le travail (EFT)	CRABE Créemploi ⁵¹	Opérateur d'insertion
Entreprise de Travail Adapté (ETA)	Entraide par le Travail ⁵²	Opérateur d'insertion
Finances solidaires	Les Ecus Baladeurs ⁵³	Opérateur de développement de l'économie sociale
Société à finalité sociale	Qualias ⁵⁴ Floreco	Opérateur de secteurs spécifiques

⁴⁷ **Crédal** : Coopérative de crédit alternatif, Louvain-la-Neuve

⁴⁸ **CIACO** : Coopérative fondée par les organisations étudiantes de l'UCL, Louvain-la-Neuve ; **L'Ecole dans la Vie** : asbl d'intégration sociale, Nivelles ;

⁴⁹ **Floreco** : entreprise d'insertion dans le secteur « vert », Jodoigne ; **Village n°1** : groupe d'asbl et d'entreprises à finalité sociale pour l'accompagnement de la personne handicapée, Nivelles.

⁵⁰ **CRABE** : asbl de « Coopération, Recherche et Animation de l'Est du Brabant wallon », Jodoigne ; **SJB** : Centre de formation professionnelle en Brabant wallon, Perwez.

⁵¹ **Créemploi** : Service d'insertion socio-professionnelle, Ottignies.

⁵² **Entraide par le Travail** : Entreprise de Travail Adapté pour la personne handicapée, Braine-l'Alleud et Jodoigne.

⁵³ **Les Ecus Baladeurs** : groupe d'épargne de proximité, Ottignies.

⁵⁴ **Qualias** : matériel (para)médical et sanitaire, Nivelles et Jodoigne.

Catégorie d'opérateur en économie sociale	Opérateur	Type d'opérateur
Initiatives de développement de l'emploi dans les services de proximité à finalité sociale (IDESS)	Créemploi	Opérateur de secteurs spécifiques
Magasin – Réseau de distribution engagé	CIACO Le Goéland ⁵⁵	Opérateur de secteurs spécifiques
Maison médicale	Atout Santé ⁵⁶	Opérateur de secteurs spécifiques
Régie des Quartiers	Régie des Quartiers d'Ottignies	Opérateur de secteurs spécifiques
Ressourcerie	La Ressourcerie de la Dyle La Fol 'Fouille ⁵⁷	Opérateur de secteurs spécifiques
Service de proximité	Alterez-vous ⁵⁸	Opérateur de secteurs spécifiques
Fédération d'économie sociale	APACes CONCERTes ⁵⁹	Fédération d'entreprises sociales

⁵⁵ **Le Goéland** : asbl pour l'accueil de personnes en difficultés sociales, Nivelles.

⁵⁶ **Atout Santé** : Maison médicale, Wavre.

⁵⁷ **La Ressourcerie de la Dyle** : ressourcerie, valorisation des déchets, Ottignies ; **La Fol'fouille** : entreprise d'insertion socioprofessionnelle par l'activité environnementale, Braine-l'Alleud.

⁵⁸ **Alterez-vous** : Café citoyen, Louvain-la-Neuve ; La Tchafouille

⁵⁹ **APACes** : Association professionnelle des Agences Conseil en économie sociale, Louvain-la-Neuve.

Pour Jean DELESPESE, Coordinateur du CRABE, asbl de « *Coopération, Recherche et Animation de l'Est du Brabant wallon* », l'économie sociale est bien un atout pour le Brabant wallon. "Ce qu'on identifie dans l'économie sociale comme des pistes d'avenir, cela recoupe les secteurs à privilégier dans le Brabant wallon par le groupe économique de la table ronde Horizon 2020⁶⁰: les services de proximité généraux (comptabilités, informatique), les services de proximité aux personnes (soins), ce qui n'est pas délocalisable et renforce l'attractivité de la région. L'autre secteur, ce sont tous les emplois verts (assainissement, recyclage, construction, énergie,...). Donc, d'une part, l'économie sociale peut participer au développement du Brabant wallon, mais d'autre part, il peut s'orienter vers une meilleure circulation des richesses en Brabant wallon, une région très riche, mais où la richesse est mal répartie".⁶¹

⁶⁰ Hébergée par l'IBW depuis 2006, la *Table ronde Horizon 2020* est un espace permanent de dialogue et de concertation entre des membres issus des mondes politique, économique, social, syndical, environnemental et culturel de la province, en vue de définir les priorités et voies du développement de la Province du Brabant wallon. Nous reparlerons de cet organe ultérieurement.

⁶¹ Interview de DELESPESE, J., coordinateur du CRABE, La Libre, *Allier l'économique et le social*, 17 novembre 2009

« On n'hérite pas de la terre de ses ancêtres, on
l'emprunte à ses enfants » (Antoine de Saint-Exupéry)

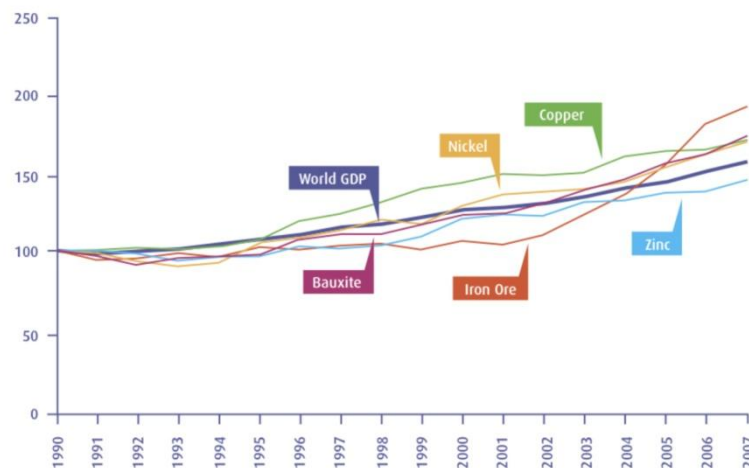
TROISIÈME PARTIE

Développement économique et développement durable en Brabant wallon

Face à l'accentuation des problèmes écologiques, le changement climatique, les pollutions atmosphériques urbaines, la gestion et le transport des déchets, et face au constat global, précisément, de la « non-durabilité »⁶² s'est progressivement imposée la prise en considération de la « durabilité », ou de l'aspect « soutenable » des mesures de développement.

En effet, quel que soit l'angle de vue, il est un fait que les modèles qui décrivaient le strict accroissement de la productivité des facteurs économiques atteignent leurs limites.

Figure 12. Evolution de la consommation de combustibles fossiles et du PIB : 1990-2007



Source : Tim Jackson, *prosperity without growth*, 2009

Les mentalités ont évolué et, si l'aspect économique dans le sens d'accroissement des richesses est primordial à l'attractivité du territoire, d'autres enjeux sont apparus.

⁶² ZUINDEAU B., *Peut-on concilier la croissance économique et le développement durable ?* UTLS au lycée, 2011

CHAPITRE I

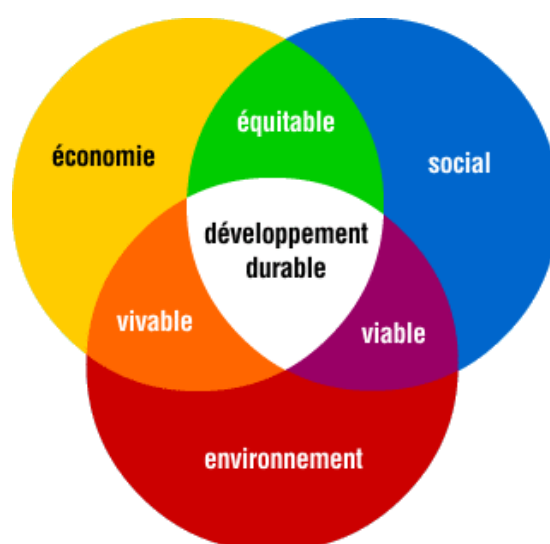
Le développement durable

1. L'émergence d'une préoccupation nouvelle.

Thématique qui voit le jour au milieu des années 80, sur le plan international tout d'abord, le développement durable est un principe d'équité intergénérationnelle: « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »⁶³.

En effet, face au constat de “non-durabilité” que nous avons évoqué, il s'agit de trouver un équilibre cohérent, viable à long terme, et à intégrer par les collectivités comme par les entreprises et les individus, entre les trois aspects des activités humaines : la croissance économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement.

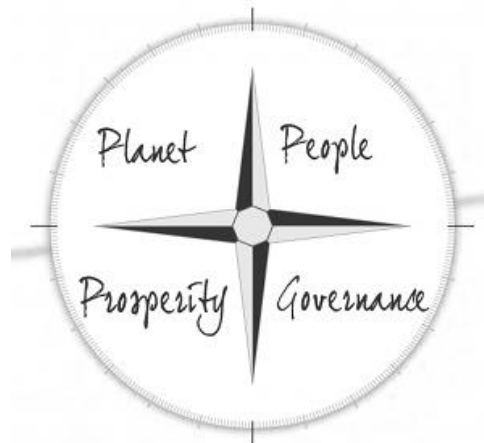
Figure 13. Représentation des 3 piliers du développement durable



⁶³ Commission mondiale pour l'Environnement et le Développement, Notre Avenir à tous, Rapport Brundtland, 1987

A ces trois « piliers » s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance. La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs au processus de décision.

Figure 14. Représentation des 4 piliers du développement durable



Source : www.futuresmile.be

Le développement durable aborde des thématiques variées, telles que des questions purement écologiques comme le changement climatique, l'énergie propre, la gestion des ressources naturelles, mais également la santé publique, l'inclusion sociale, la pauvreté dans le monde...

Les lignes directrices du concept ont été définies au niveau international d'abord, les Etats définissant ensuite leur propre *stratégie* de développement durable.

1.1. LES NATIONS UNIES

En 1987 est soumis à l'Assemblée des Nations Unies le Rapport *Notre avenir à tous* ou Rapport Brundtland, du nom de Gro Harlem Brundtland, ministre norvégienne de l'Environnement présidant la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement*.

La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, aussi connu sous le nom de *Sommet de la Terre de Rio*, qui a lieu en 1992, jette les bases du

développement durable à travers la *Déclaration de Rio*, et son application concrète via le programme *Action 21*. La Commission des Nations unies sur le développement durable (CDD)⁶⁴ est créée.

Les nombreuses autres initiatives et conférences instaurées par les Nations Unies, et notamment le Sommet de Johannesburg en 2002, ont ensuite réaffirmé la volonté d'un développement durable à l'échelle mondiale, mais aussi national et local.

1.2. L'UNION EUROPÉENNE

En 2001, à Göteborg, l'Union européenne adopte une stratégie en matière de développement durable (SEDD), révisée et adoptées par le Conseil européen en 2006, qui décline des objectifs pour toutes les politiques de l'Union européenne, et instaure un dispositif de suivi et d'évaluation fondé sur un ensemble d'indicateurs élaborés par l'Office statistique européen (Eurostat) en concertation avec les Etats membres.⁶⁵

La stratégie européenne de développement durable traite de manière intégrée les aspects économique, environnemental et social, et vise à relever les sept grands défis suivants⁶⁶ :

- ✚ le changement climatique et l'énergie propre
- ✚ le transport durable
- ✚ la consommation et la production durables
- ✚ la conservation et la gestion des ressources naturelles
- ✚ la santé publique
- ✚ l'inclusion sociale, les questions démographiques et migratoires
- ✚ la pauvreté dans le monde

⁶⁴ The United Nations Commission on Sustainable Development (CSD)

⁶⁵ Institut national de la statistique et des études économiques - L'émergence de la notion de développement durable, Paris, Juillet 2010

⁶⁶ http://ec.europa.eu/sustainable/welcome/index_fr.htm

La stratégie européenne de développement durable fait également le lien avec la stratégie de Lisbonne, stratégie européenne pour la croissance et l'emploi.⁶⁷

La plupart des pays membres de l'OCDE⁶⁸ ont conçu et mis en œuvre des stratégies nationales de développement durable (SNDD) conformément aux prescriptions du programme *Action 21*, adopté lors du Sommet de Rio. L'objet de ces stratégies était de traduire les principes et engagements adoptés lors du sommet dans des mesures et actions concrètes.

1.3. LA BELGIQUE

En 1992, la Belgique s'engage, au même titre qu'une centaine d'autres Etats, à produire un bilan de la mise en œuvre des engagements qu'elle a pris en termes de développement durable, ainsi qu'un bilan sur sa stratégie en la matière. Cette promesse est réaffirmée dix ans plus tard, en 2002, à Johannesburg.

En 1997 est votée la loi fédérale belge de développement durable, qui encadre la politique fédérale de développement durable et en fixe les règles. Concrètement, la loi prévoit la réalisation et la publication d'un plan fédéral de développement durable ainsi que d'un rapport fédéral de développement durable.

La stratégie nationale de développement durable a pour objectifs principaux de combattre la pauvreté, changer les modes de consommation, protéger l'atmosphère, préserver les ressources naturelles, promouvoir une agriculture durable et un développement rural, gérer les problèmes de mobilité, ...

⁶⁷ En mars 2000, lors du Conseil européen de Lisbonne, les dirigeants européens se sont fixés pour objectif de faire de l'Europe, avant 2010, "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde". Révisée en 2005 pour des objectifs globalement plus modestes et plus réalistes qu'en 2000, elle doit développer une croissance "intelligente, durable et inclusive" s'appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes. Le projet Europe 2020 évoque "une économie sociale de marché durable", qu'il faut faire évoluer pour la rendre plus compétitive. La stratégie de Lisbonne apporte une contribution essentielle à l'objectif du développement durable, en premier lieu en se concentrant sur des actions et des mesures visant à promouvoir la compétitivité, la croissance économique et la création d'emplois.

⁶⁸ Organisation de Coopération et de Développement Economiques

L'on notera également que le gouvernement fédéral belge a été le premier, en 1999, à œuvrer pour que soient pris en compte des éléments sociaux, tels que la lutte contre la pauvreté, dans sa stratégie de développement durable⁶⁹.

Le Service public fédéral de programmation Développement durable a été créé par arrêté royal, datant du 25 février 2002⁷⁰.

Il s'agit d'un service public de programmation⁷¹, chargé principalement de la préparation de la politique en matière de développement durable, de la coordination de son exécution, et enfin de la mise à disposition d'expertise.

Le gouvernement fédéral a adopté une stratégie de développement durable à part entière, tandis que les collectivités et les régions ont intégré les principes du développement durable dans leurs plans stratégiques.

⁶⁹ Stratégies nationales de développement durable : bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE, OECD, 2006.

⁷⁰ Moniteur belge du 5 mars 2002

⁷¹ En parallèle des services publics fédéraux ont été créés des services publics de programmation (SPP) ont été créés, en charge de dossiers spécifiques qui nécessitent une coordination entre plusieurs SPF

2. « *Penser globalement, agir localement* »

Comment les rapports entre acteurs sont-ils supposés évoluer ?

Outre les autorités (supra) nationales dont nous venons de parler, qui édictent des réglementations et un cadre théorique, les acteurs du développement durable au quotidien sont les citoyens, les entreprises (au sens large) et les pouvoirs locaux.

Nous envisageons la problématique du développement durable sous l'angle des autorités publiques et des entreprises⁷².

Une remarque s'impose d'emblée : le cadre que nous venons de définir est théorique, en ce sens que les principes à adopter par les acteurs publics comme privés n'ont pas de caractère contraignant. Il s'agit de lignes de conduite à observer, un idéal vers lequel tendre.

2.1. LES AUTORITÉS PUBLIQUES ET LA GOUVERNANCE

Dans le domaine public, le vocable *gouvernance*, c'est-à-dire le quatrième pilier du développement durable, prend tout son sens.

Il s'agit d'un cadre général à l'élaboration des règles, d'une philosophie politique de démocratie participative et de transparence. Ainsi, la déclaration de politique provinciale 2007-2012 du Brabant wallon mentionne s'inscrire « *naturellement dans une logique de développement durable.* »⁷³

Outre leur mission générale d'information et d'encadrement des citoyens et des autres acteurs socio-économiques, les autorités publiques, et en ce qui nous concerne, la Province du Brabant wallon, peuvent entreprendre des démarches concrètes de sensibilisation au développement durable, vis-à-vis du citoyen, via des primes à un choix énergétique plus

⁷² Il faut bien entendu associer les citoyens via une vraie prise de conscience personnelle, mais nous ne pouvons ici établir de principe à cet égard, la démarche étant nécessairement individuelle.

⁷³ www.brabantwallon.be

vert, par exemple, ou vis-à-vis des associations, qu'elles soient lucratives ou non, par d'autres types d'initiatives, telles que, et nous y reviendrons plus loin, l'organisation par la Province du Prix *Incidences*, prix provincial de développement durable en Brabant wallon.⁷⁴

2.2. LES ENTREPRISES ET LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Le développement durable appliqué au monde des entreprises a, lui, pris la dénomination de « responsabilité sociale – ou sociétale – des entreprises (RSE) ».

Créatrices de richesses et consommatrices de ressources, les entreprises participent directement au développement économique par leurs investissements ; au travers des conditions de travail qu'elles proposent à leurs salariés, elles participent à créer ou réduire des inégalités sociales ; consommatrices de ressources naturelles, productrices de déchets et génératrices de pollutions, leurs activités modifient plus ou moins profondément l'environnement, et elles ont de ce fait une capacité d'intervention qui peut se révéler efficace en faveur du développement durable.

La commission européenne définit la RSE comme « *l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes.* »⁷⁵

Il s'agit d'un nouveau mode de management qui tient compte de considérations à la fois sociales, environnementales et économiques.

De sa propre initiative, une entreprise peut se préoccuper de questions sociales et environnementales en plus de ses priorités économiques.

De sa propre initiative puisqu' aucun cadre légal ne l'y oblige.

⁷⁴ Voir infra

⁷⁵ <http://ec.europa.eu>

Progressivement, la plupart des multinationales et des grandes entreprises intègrent dans leur gestion des principes de la RSE. Les PME s'y mettent elles aussi, même si c'est plus difficile en raison de moyens humains et financiers nécessairement limités. Toutefois, l'intégration du développement durable consiste encore (trop) majoritairement en l'énonciation de principes plutôt qu'en la mise en place de plans stratégiques concrets.

A titre d'exemple, à la veille du sommet de Copenhague en 2009, Ineum Consulting⁷⁶ a réalisé une étude sur 75 chefs d'entreprises et 12 leaders d'opinions reconnus pour leur expertise dans le domaine du management public.

Cinq catégories d'objectifs ou de motivations intervenant dans la définition d'une stratégie durable ont été déterminées :

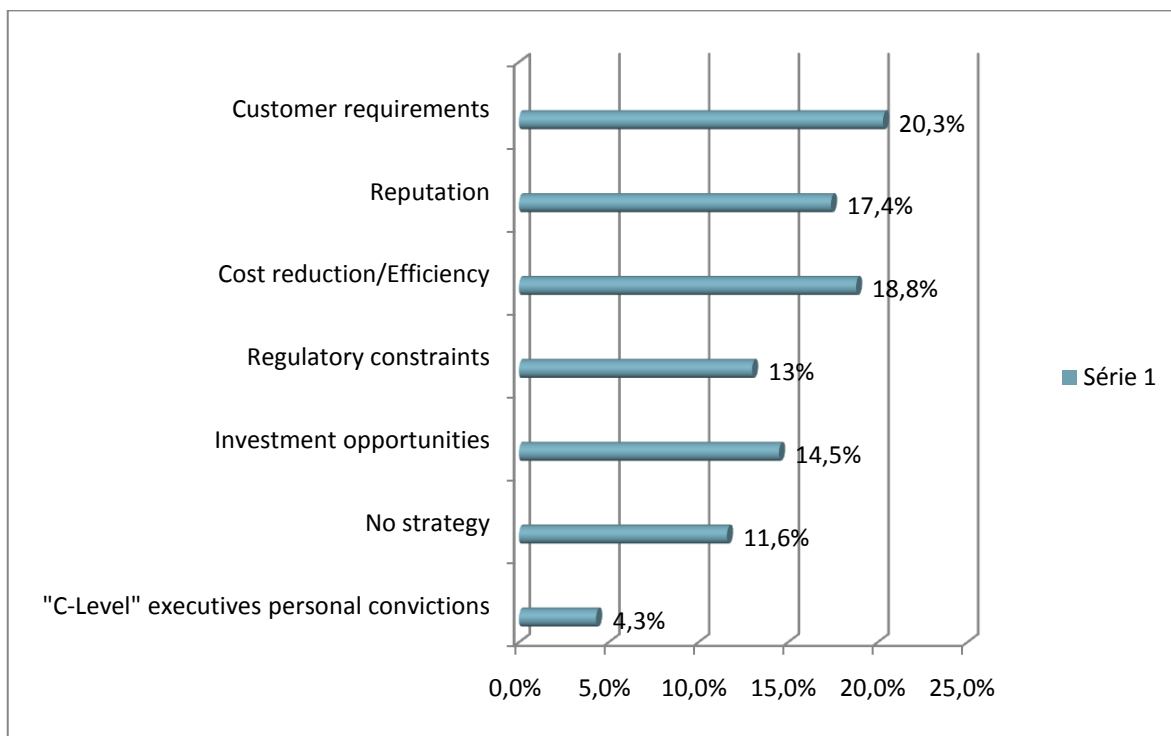
- 1) la réponse à une demande client
- 2) des réductions de coûts/efficacité notamment énergétique
- 3) des enjeux de réputation
- 4) des opportunités d'investissement
- 5) la conformité à des contraintes de nature réglementaire
- 6) la conviction personnelle

Selon les résultats de l'enquête, 38% des entreprises cherchent à répondre à des enjeux de réputation/demande client, alors que 32% se concentrent sur des objectifs de réduction des coûts et de conformité aux contraintes réglementaires. Les opportunités d'investissement ne sont citées comme motivation que par 14% des entreprises répondantes.

L'engagement et les convictions personnelles des dirigeants n'entrent apparemment en ligne de compte que dans 4% des cas.

⁷⁶ Société de consultance en management, Ineum Consulting a depuis fusionné avec Kurt Salmon Associates

Figure 15. « Within your company, the sustainable business development strategy aims at addressing which of the following topics ? »



Source : Ineum Consulting, 2010

Outre un manque de conviction personnelle, il ressort également de cette étude que les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du développement durable dans l'entreprise sont le manque de standards, d'outils, mais aussi de compétences, et que par ailleurs les entreprises sont conscientes de leur relativement piètre performance en la matière.

Comme l'illustre cette étude, force est de constater que bien que le thème du développement durable soit réellement martelé dans les discours et même inscrit noir sur blanc dans les politiques depuis de nombreuses années, son intégration dans des stratégies concrètes est jusqu'à récemment restée fort timide, que ce soit dans le domaine privé ou public, local ou global.

Les explications données par le Conseil Economique et Social des Nations Unies en 2002, en préalable au Sommet de Johannesburg⁷⁷, en appellent à un manque d'intégration pratique des politiques, à une non-adaptation des modes de consommation et de production (incompatibles avec le développement durable), à la discordance entre, d'une part, les politiques technologiques, financières, d'investissement et d'autre part de développement durable, et enfin à manque de ressources financières nécessaires à l'application du développement durable.

Face à ces explications théoriques, Bertrand Zuindeau, professeur à l'Université de Lille, en avance d'autres, complémentaires⁷⁸ :

- ✚ la concurrence des capitaux privés favorise l'externalisation des coûts et des stratégies de non coopération
- ✚ la rentabilisation des capitaux ne correspond pas forcément à la couverture des besoins
- ✚ le temps économique ne correspond pas au temps écologique
- ✚ il y a des limites à la diffusion de l'information sur les nouvelles technologies sobres et propres, et sur les pratiques *win-win*⁷⁹

Comme l'expose Bertrand Zuindeau, il s'agit soit d'un problème contraignant (essentiellement de nature financière) ou d'information.

2.3. UNE DÉMARCHE CONTRAIGNANTE ?

La problématique du développement durable a longtemps été perçue comme une contrainte par les entreprises, se méfiant de ce qui pourrait être un frein à leur activité et à leur croissance.

⁷⁷ www.un.org

⁷⁸ ZUINDEAU B., Peut-on concilier la croissance économique et le développement durable ? UTLS au lycée, 2011

⁷⁹ Littéralement un accord « gagnant-gagnant », par lequel chaque partenaire se préoccupe aussi de l'intérêt de l'autre, dans le but de maximiser son propre intérêt.

Or, s'il est question de ne pas compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins, il n'est pas question non plus de sacrifier le présent ! L'objectif est bien de satisfaire les besoins des générations *présentes*, mais sous condition que cette satisfaction ne se fasse pas au préjudice des générations suivantes.

Evidemment, il est clair que si la mise en œuvre du développement durable a pour objet la réduction des coûts à long terme, et en particulier des coûts collectifs, à plus court terme il n'est pas exclu que certaines des mesures appliquées pèsent sur les coûts économiques. Autrement dit, même si un territoire peut à plus ou moins long terme bénéficier d'une requalification, elle-même propice à des avantages économiques ultérieurs, il est possible qu'à plus court terme, le coût des politiques de développement durable affecte le territoire d'où elles émanent, nuisant éventuellement, de manière temporaire, à sa compétitivité.

Même si des compensations sont possibles via une diminution de taxes ou l'octroi de subventions, il paraît raisonnable de considérer qu'une amélioration à long terme passe par quelques concessions à court terme. Quoique certains défenseurs du développement durable arguent que rien n'indique avec certitude que le coût des mesures prises conduise effectivement, même à court terme, à un coût *net* négatif, ce compte tenu des manquements des indicateurs macroéconomiques classiques. En effet, un comportement entrepreneurial est de nature à engendrer une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles et une réduction de la pollution au moyen d'investissements « durables », mais également, par exemple, une meilleure productivité grâce à la formation, une plus grande cohésion entre l'entreprise et son lieu d'implantation...

Et nous avons vu que la croissance mesure la stricte augmentation de la production de richesses, sans tenir compte des ressources sur lesquelles elle repose au moins en partie. L'argument est donc qu'il faut établir un indicateur exhaustif, un « bilan complet » de la (dé)croissance liée au développement durable⁸⁰.

⁸⁰ Voir infra

Outre ce débat qui oppose les partisans du *win-win* et ceux qui disent que globalement les avantages financiers ne sont pas à même de compenser les coûts, Elizabeth Reiss, fondatrice de l'agence de conseil en développement Ethicity, avance que, dans tous les cas de figure, les entreprises ont intérêt à créer des produits et des services responsables, pour la simple et bonne raison qu'aujourd'hui, c'est rentable, parce que les clients le demandent, parce que c'est dans l'air du temps.

Dans cette optique, l'auteur donne des pistes pour revoir les modes de production et de communication. Dès lors, grâce au développement durable, l'entreprise y gagne en productivité et fidélise ses équipes et ses clients.⁸¹

Autrement dit, au-delà du simple fait de contribuer à améliorer la société via un comportement responsable, la responsabilité sociétale, à l'heure actuelle, peut et doit se traduire par une réussite commerciale durable.

2.4. UN CONCEPT ABSTRAIT ?

Le développement durable souffre d'un manque d'information d'autre part par rapport à ce qui est à mettre en œuvre au quotidien. Le concept est resté flou, abstrait. Même si on a la volonté, comment l'intégrer concrètement dans un plan stratégique ?

A cet égard on manque d'indicateurs, comme nous l'avons expliqué. Au niveau européen, l'Union a certes défini, par rapport aux enjeux du développement durable, onze indicateurs considérés comme indicateurs clés d'évaluation des progrès accomplis⁸², mais cela reste un outil étatique, sans diffusion locale.

Dès lors la croissance économique locale apparaît comme déconnectée, voire opposée aux objectifs du développement durable.

⁸¹ REISS, E., *Le marketing durable*, Editions d'Organisation, 2008

⁸² Rapport de suivi 2009 de la stratégie de développement durable de l'UE, synthèse, 2009. Sans détailler les indicateurs d'évaluation, mentionnons toutefois qu'ils tentent de tenir compte des mutations à la fois du capital naturel et du capital humain dans les calculs des produits intérieur et national bruts.

Sur le plan privé, on voit toutefois apparaître certaines normes, labels, permettant aux gestionnaires des entreprises d'évaluer leurs pratiques et de déterminer ce qu'il faut améliorer à l'échelle de l'entreprise.

Il paraît utile dans ce cadre d'évoquer les initiatives de la Fondation pour les Générations Futures.

Créée en 1998, la Fondation pour les Générations futures soutient financièrement et accompagne des organisations et des pouvoirs publics locaux qui veulent inscrire leurs initiatives dans une démarche de développement durable.

La Fondation organise notamment depuis 2007 le Grand Prix des Générations Futures, qui met en valeur chaque année des initiatives belges exemplaires qui ont réussi à intégrer au quotidien les principes d'un développement durable.

Son objectif est de mieux faire connaître au public et aux décideurs des initiatives confirmées en termes de développement soutenable, c'est-à-dire « *un développement durable qui s'ancre dans la réalité des gens* »⁸³.

En parallèle, et afin d'activer des synergies locales avec le Grand Prix des Générations Futures, la Fondation crée progressivement des Prix du développement durable à portée provinciale qui ont les mêmes objectifs et modes de sélection que le Grand prix. Dans cette optique, un lauréat d'un prix provincial du développement durable « reconnu par la Fondation » est automatiquement admis à figurer dans la Sélection officielle du Grand Prix suivant.

L'administration provinciale du Brabant wallon travaille ainsi actuellement à l'organisation de la première édition du Prix *Incidences*, Prix provincial de développement durable en Brabant wallon.

⁸³ www.fgf.be

En outre, par rapport au manque de capacité de recul et d'évaluation des projets sous l'angle du développement durable, la Fondation a élaboré un « kit d'autoévaluation », à destination du secteur marchand comme du non-marchand, pour aider les porteurs de projets à définir et évaluer les objectifs spécifiques de leur projet sous l'angle du développement durable.

Concrètement, le kit invite à se fixer douze points d'attention en matière de développement durable, au moins deux dans chacun des piliers du développement durable.

Figure 16. Dimensions et points d'attention du « kit d'évaluation » en développement durable

Exemples de points d'attention	Dimension 1 : Bien-être de la planète	Dimension 2 : Bien-être des gens	Dimension 3 : Bien-être de l'économie	Dimension 4 : Bonne gouvernance
	Economiser l'énergie dans les locaux	Avoir des conditions de travail et de vie agréables	Chasser les gaspillages pour augmenter ses ressources disponibles	Faire participer aux décisions et à la gestion du projet les personnes concernées
	Adopter des modes de déplacement plus durables	Favoriser les apprentissages de nouvelles compétences	Diversifier et pérenniser ses sources de financement	Mieux définir sa mission et ses objectifs
	Mieux gérer les déchets	Favoriser l'intergénérationnel	Améliorer le suivi et la gestion financière	Mieux évaluer
	Utiliser des produits et des fournitures respectueux de l'environnement	Utiliser des produits respectueux de ceux qui les produisent (commerce équitable)	Améliorer le rapport qualité-prix de ses achats	Mieux intégrer les différentes dimensions du développement durable dans chacune des décisions à prendre
	Mieux intégrer ses bâtiments au paysage	Renforcer la convivialité	Augmenter et pérenniser son autofinancement	Augmenter la transparence de sa gestion en interne et en externe

Source: Fondation pour les Générations Futures

Le développement durable ne prône finalement ni plus ni moins que l'adoption de pratiques responsables, intégrant, outre les paramètres économiques, les données sociales et environnementales. Il ne s'agit pas de privilégier la croissance économique au détriment du développement durable, ou l'inverse, mais bien d'instaurer une *croissance durable*.

Il ne s'agit pas de faire plus ou moins, mais mieux.

En ce sens, il existe des similitudes évidentes entre les principes du développement durable et ceux de l'économie sociale.

Les deux concepts reposent en effet sur des projets économiques viables qui ont une démarche citoyenne : structure démocratique du pouvoir, lutte contre les discriminations, solidarité entre les individus et avec les générations futures... La différence fondamentale entre les deux « projets » étant l'aspect autre que « le profit pour le profit » de l'économie sociale, qui est un critère qui ne s'applique pas nécessairement au développement durable (au risque de voir les entreprises fuir le concept !).

Par ailleurs, même si c'est souvent à tort, puisque nous avons vu qu'il s'agit de thématiques transversales, les domaines d'activités « privilégiés » du développement durable et de l'économie sociale, ou du moins plus fréquemment cités en exemple, sont différents : un aspect plus « écologique » pour le développement durable, un aspect « humain » pour l'économie sociale.

Quoi qu'il en soit, l'économie sociale faisant partie de l'économie classique, nous l'envisagerons comme telle dans le chapitre ci-après, qui traitera donc principalement de la conciliation du développement économique et du développement durable.

CHAPITRE II

Un développement économique durable en Brabant wallon

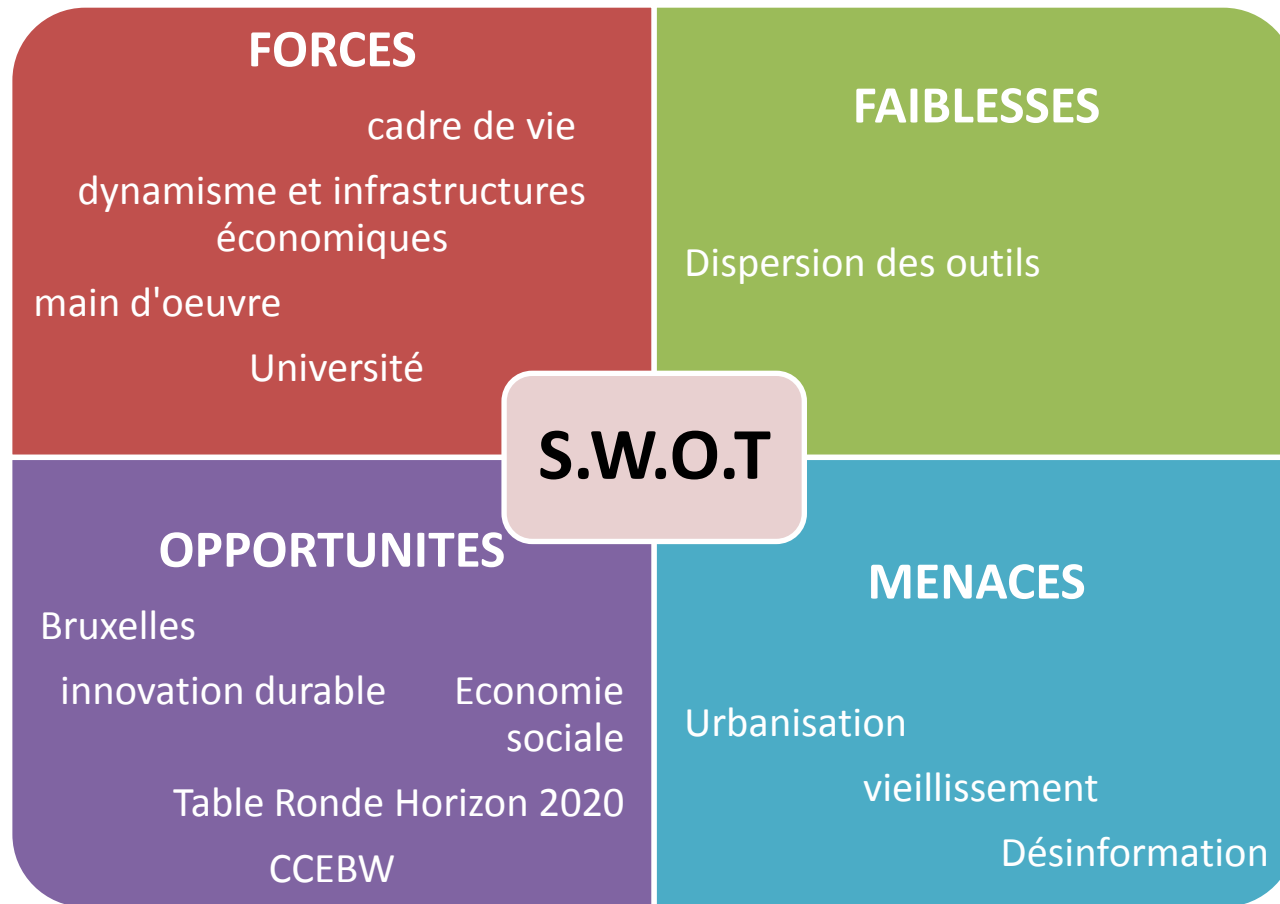
1. Schéma S.W.O.T

Afin de résumer notre propos et d'avoir une vue synthétique de la situation, nous proposons un schéma S.W.O.T (Strengths.Weaknesses.Opportunities.Threats) ou A.F.O.M. (Atouts.Faiblesses.Opportunités.Menaces).

L'analyse SWOT est un outil d'analyse stratégique, qui combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, ... avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.

Le but de l'approche est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes de l'organisation ou de la zone considérée, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

Figure 17. Diagramme S.W.O.T



2. Pistes d'avenir : allier l'économique, le social et le durable

Le diagramme S.W.O.T. consiste en une synthèse de ce qui a été dit précédemment.

Nous n'allons pas réexaminer chaque élément ci-dessus en tant que tel, puisque cela a déjà été fait donc, mais bien nous appuyer sur ce constat pour suggérer des orientations à suivre en vue de réellement incorporer les principes du développement durable à l'environnement économique du Brabant wallon, pour une politique économique dynamique et durable à la fois.

Nous retenons deux orientations principales, une à destination des entreprises, l'autre relevant des autorités locales.

Nous avons vu que la mise en œuvre de stratégies de fonctionnement durables implique tôt ou tard de procéder à certaines améliorations technologiques, autrement dit des innovations.

2.1. LES ENTREPRISES

2.1.1. L'innovation....

L'innovation consiste en la création de nouveaux produits, (ou le développement de produits ou de systèmes existants), de nature à présenter de nouveaux avantages économiques et sociaux pour leurs utilisateurs.

L'innovation est l'un des principaux moyens pour acquérir un avantage compétitif en répondant aux besoins du marché.

Or, le processus de l'innovation, du stade d'idée à celui de la recherche puis du développement, jusqu'à la création d'un produit fini, nécessite un environnement propice.

Pour soutenir les entreprises innovantes, la Province du Brabant wallon organise le « colloque européen des territoires innovants », événement ayant pour vocation de permettre aux dirigeants d'entreprises de rencontrer des experts et des entrepreneurs issus d'autres régions innovantes du monde pour échanger leurs expériences, leurs projets, ou encore leurs relations. C'est l'occasion de réfléchir à une dynamique collective du développement territorial et de mobiliser les réseaux économiques pour plus de communication et de transfert des pratiques innovantes.

La première édition du Colloque a eu lieu à Wavre le 9 juin 2006 et la seconde à Louvain-la-Neuve le 20 novembre 2009. Le troisième colloque, qui sera consacré aux « réseaux internationaux » issus des Centres européens d'entreprise et d'innovation, est prévu pour le mois d'avril 2012.

Nous ne pouvons que saluer les initiatives provinciales en matière de soutien aux entreprises innovantes, et suggérer que ce type de démarche revête un caractère plus permanent.

« La politique provinciale [...] doit s'inscrire dans une démarche stratégique permanente et dynamique qui couvrirait toutes les dimensions de son soutien aux associations à caractère économique et innovant ayant conclu des contrats de gestion avec la Province. »⁸⁴

2.1.2. ...durable

A l'heure actuelle, l'innovation se doit de d'utiliser et/ou de développer des technologies durables.

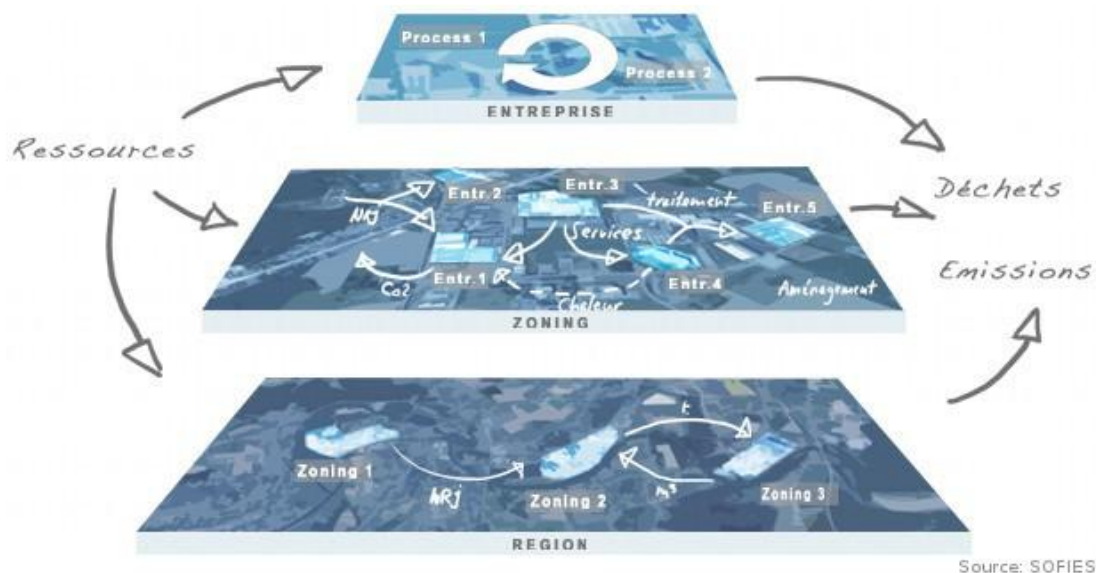
Dans ce cadre, évoquons brièvement, à titre d'exemple représentatif, le concept d'*écologie industrielle*, qui se propose de donner un contenu opérationnel à la notion de développement durable.

⁸⁴ MAPESSA A., La problématique des territoires innovants dans le processus de la croissance économique locale, 2010

L'écologie industrielle essaie de trouver « des principes et des modèles applicables à la gestion des entreprises et aux processus de production en s'inspirant des écosystèmes »⁸⁵, pour faire évoluer le système industriel vers un fonctionnement plus durable visant à :

- ✚ optimiser les consommations énergétiques et matérielles
- ✚ minimiser les déchets à la source
- ✚ réutiliser les rejets pour servir de matières premières à d'autres processus de production

Figure 18. Cycle de l'écologie industrielle



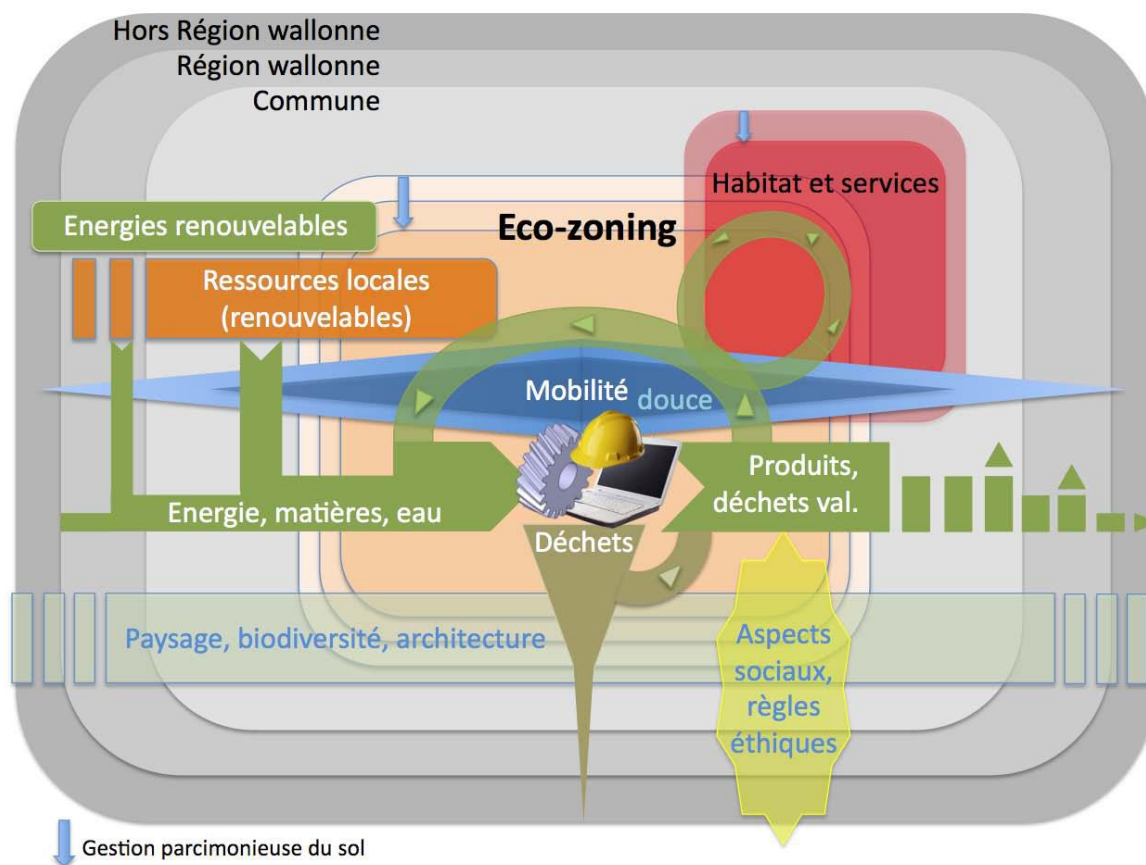
Il s'agit d'une stratégie sur le long terme, qui touche à la performance et à la structuration de l'ensemble des activités économiques : l'industrie, l'artisanat, les services, l'agriculture et l'habitat.

Parmi une série de projets et d'initiatives ayant vu le jour, le concept de « parc éco-industriel » est apparu dans les années 1990. Il s'agit d'une zone dans laquelle les entreprises coopèrent pour optimiser systématiquement l'usage des ressources et la valorisation des déchets.

⁸⁵ VIVIEN, F.D., *Rencontre du troisième type... d'écosystème ou quand l'écologie devient industrielle*, Colloque de Dunkerque, 2002.

La Région wallonne a lancé en 2010 un vaste appel à projets en vue d'aménager des écozonings, afin de donner l'opportunité à certaines entreprises wallonnes d'allier compétitivité économique et performance environnementale.

Figure 19. Eco-zoning



Source : CPDT⁸⁶

L'IBW et plusieurs entreprises du Zoning Sud de Nivelles ont déposé un dossier de candidature qui n'a finalement pas été retenu⁸⁷, mais suite à ce projet, l'IBW, via son directeur général, a indiqué vouloir poursuivre dans cette voie d'amélioration des zonings, en collaboration avec les entreprises.

⁸⁶ Conférence Permanente du Développement Territorial

⁸⁷ Toutefois, les candidats évincés sont invités à réintroduire leur dossier amendé en septembre 2011. En outre, le Gouvernement wallon envisage de lancer un nouvel appel à projets en 2012.

Ceci témoigne, comme le souligne Baudouin le Hardy de Beaulieu, que ce type d'initiative est susceptible d'induire une prise de conscience des enjeux de développement durable. « On est entrés là-dedans grâce à cet incitant de la Région wallonne dans une dynamique et une réflexion différentes par rapport à nos ZAE⁸⁸. Mais en interne, cela a été un électrochoc. Nous allons travailler plus dans cette direction là dans nos ZAE : plus de développement durable, avoir une meilleure réflexion sur les synergies pour la production d'énergie, la gestion d'eau, des déchets de la mobilité, les espaces communs... cela amène à un niveau de réflexion supérieur en termes de qualité de nos zones. Nous comptons piloter l'expérience au zoning Sud jusqu'à son terme, mais surtout faire percoler pour les autres zones. »⁸⁹

2.2. LES POUVOIRS PUBLICS

2.2.1. Une politique économique dynamique...

Nous avons dit que les innovations technologiques, pour avoir une portée large, doivent être combinées à des politiques efficaces.

A titre indicatif, l'enveloppe consacrée par la Province au secteur de l'économie a quasi doublé depuis le début de la législature, et représente aujourd'hui plus d'un million d'euros par an⁹⁰.

A propos de la question de l'efficacité des politiques, de la synergie des acteurs et de la nécessité de recentrer les outils économiques⁹¹, nous évoquerons la mise en place de deux structures permanentes qui, à notre sens, peuvent jouer un rôle essentiel.

⁸⁸ Zone d'Activité Economique

⁸⁹ La Libre Belgique, Un manager au service de tous les citoyens, 4-02-2011

⁹⁰ 632.000 euros de subventions ordinaires ; 263.000 euros de subventions extraordinaires ; 206.000 euros de fonctionnement.

⁹¹ Voir *supra* schéma S.W.O.T.

La Table ronde Horizon 2020, tout d'abord, hébergée par l'IBW depuis 2006, et composée de membres issus des mondes politique, économique, social, syndical, environnemental et culturel de la Province, se veut un espace permanent de dialogue et de concertation en vue de définir les priorités et voies du développement de la Province du Brabant wallon.

Le Conseil Consultatif de l'Economie, ensuite, instauré en 2011 et regroupant les députés provinciaux et des acteurs représentatifs de la vie économique de la Province, à savoir 9 associations partenaires⁹² ainsi que des observateurs des communes (19 sur 27)⁹³.

Comme son nom l'indique, le CCEBW, dont la séance d'installation a eu lieu le 11 mai 2011 à Nivelles, se veut un lieu de dialogue et de réflexion sur les questions du développement économique de la Jeune Province.

Les objectifs sont de créer une structure permanente⁹⁴ de dialogue, de coordination et de concertation, de clarifier les missions de chaque acteur économique afin d'éviter les dispersions, et enfin de permettre à la Province d'orienter, avec opportunité, les aides apportées au domaine économique, via des avis non contraignants et un rapport annuel d'évaluation.

Par rapport à la globalisation des moyens de communication, dont nous avons vu dans la première partie de notre étude qu'elle avait accru la concurrence entre les territoires, délaissant leurs qualités intrinsèques pour leur préférer d'autres critères de compétitivité, la problématique du développement durable, elle, suggère une revalorisation des territoires et des savoir-faire locaux.

⁹² l'Intercommunale du Brabant Wallon (IBW), la Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels du Brabant wallon (SARSI), l'Union Wallonne des Entreprises (UWE), l'Union des Classes Moyennes (UCM), la Chambre provinciale d'agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW), Cap Innove, Gal Culturalité, et Innovation et Développement (ID).

⁹³ Beauvechain, Braine-l'Alleud, Chastre, Chaumont-Gistoux, Genappe, Grez-Doiceau, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo et Wavre.

⁹⁴ Le CCEBW se réunira 3 fois par an

« Le problème du développement se situe dans la reterritorialisation et la reconstruction du sujet social, dans la préférence à donner à la valeur d'usage, l'échange n'étant pas exclu, mais devenant second. Revaloriser le territoire, comme dynamique d'un développement humain et durable est une des tâches du 21^{ème} siècle. »⁹⁵

Or, la qualité du territoire, sans toutefois se limiter à la seule qualité environnementale, mais la qualité vue dans son ensemble, renforce son importance au regard de la localisation et du développement des activités. « La visée d'une qualité agro-alimentaire irréprochable aura ainsi pour corollaire la recherche d'espaces non affectés par les pollutions. Le tertiaire supérieur en quête de localisation sera attentif, lui aussi, à des aménités environnementales et à une qualité de cadre de vie significatives. Il résulte de telles tendances que les politiques de développement durable, refaçonant les territoires, seront de nature à améliorer – et non à amoindrir comme le laisserait penser une vision trop « préservationniste » du développement durable – la performance économique du territoire »⁹⁶.

Il s'agirait par conséquent de :

- ✚ Agir sur l'attractivité du territoire, en créant les conditions d'une bonne articulation entre le tissu économique, les compétences et les infrastructures.
- ✚ Tout en mesurant qu'un territoire construisant un développement durable se doit d'accueillir aujourd'hui une grande diversité d'activités et de technologies, identifier les avantages distinctifs reposant sur des savoirs faire locaux.
- ✚ Dans l'optique de rendre la province attractive aux yeux des jeunes, il nous semblerait intéressant de soutenir le développement des centres-villes brabançons. Au-delà de l'attraction des jeunes, ceux-ci constituent également des zones d'attraction commerciale.

⁹⁵ Province du Brabant wallon, *Actes du 2^{ème} Colloque européen des Territoires innovants*, Cercle du Lac de LLN, 2009.

⁹⁶ LAGANIER R., VILLALBA B., et ZUINDEAU B., *Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire*, Développement durable et territoires, 2002.

Nous pensons par ailleurs que le secteur de l'économie sociale a un rôle à jouer par rapport à la question de la revalorisation du territoire et des savoir-faire locaux. Grâce à sa capacité à cerner les besoins et à proposer des solutions originales, en complémentarité avec les entreprises du secteur privé classique et en appui des politiques publiques.

2.2.2. ... et durable

Selon nous, l'intégration du développement durable dans les pratiques du quotidien passe tout d'abord par l'information. Parce que, et l'enquête d'Ineum Consulting⁹⁷ en est une très bonne illustration, sans conviction personnelle des acteurs, les actions ne seront pas convaincues et par conséquent peu percutantes.

Il s'agit de démystifier le développement durable. Cela implique de mettre en avant les bénéfices concrets de la démarche, de donner les modes d'emploi. Cela suppose aussi d'éviter les écueils des grands principes, des bonnes intentions, et le jargon inaccessible au grand public.

Nous pensons dès lors que beaucoup se joue sur la communication. Il s'agit, pour toucher les organismes et les citoyens, et les inciter à adopter des comportements durables, de les associer dans une démarche participative, de les rendre proactifs. A cet égard, nous pensons encore une fois que la clé se situe au niveau de la formation et de l'information. Informer et sensibiliser les acteurs publics et privés via des événements, des appels à projets, sous une forme festive ou ludiques, souvent plus convaincants que des arguments scientifiques. Cette nécessité d'informer incombe davantage aux acteurs publics, nous semble-t-il.

⁹⁷ Cf. *supra*

CONCLUSION

Au terme de notre survol de ses caractéristiques socio-économiques, nous pouvons affirmer que : oui, le Brabant wallon est un territoire attractif économiquement, de par ses qualités intrinsèques et le dynamisme de son tissu économique, les initiatives des entreprises, pouvoirs publics, intercommunales, organismes d'économie sociale,

Ce qui ressort tout d'abord de notre analyse, c'est qu'au-delà de facteurs *exogènes* favorables à son développement, la province a su exploiter ses atouts intrinsèques, de manière à maximiser ses potentialités.

Nous avons évoqué dans notre introduction la concurrence et dématérialisation des zones économiques ; le fait qu'au jour d'aujourd'hui les facteurs d'attractivité des territoires soient de moins en moins physiques et de plus en plus mouvants, a au moins l'avantage que ce sont des éléments sur lesquels peuvent se concentrer les interventions des pouvoirs publics afin précisément d'augmenter l'attractivité du territoire.

Si nos pistes à privilégier vont dans le sens d'une offre diversifiée en termes d'information et d'offres de formation du point de vue du facteur capital humain, nous tendons vers davantage d'homogénéité du point de vue économique. Il s'agit de maintenir un environnement économique de qualité, de ne pas multiplier les outils, sous peine de se disperser.

Dans cette optique, grâce à son action propre mais également via les partenariats qu'elle a développés avec des opérateurs économiques, la Province du Brabant wallon peut réellement être un moteur du dynamisme économique.

Au-delà de ses activités, récurrentes ou ponctuelles, en faveur de l'économie, elle peut œuvrer pour être davantage un lieu de concertation et de coordination des politiques, via des organes tels que la Table Ronde Horizon 2020 et le Conseil consultatif de l'Economie, notamment.

Dans ce cadre, la jeunesse de la province est une opportunité. En effet, « *la province bénéficie d'une structure d'animation économique assez simple, dont les acteurs sont complémentaires. En d'autres termes, on ne se marche pas ici sur les pieds comme cela a pu être observé ailleurs où les structures, au cours de l'histoire, ont parfois un peu trop proliféré* ». ⁹⁸

Nous avons également dit que beaucoup se joue sur la communication.

Communication au sein des territoires via l'association des acteurs économiques, pour une politique d'animation économique plus volontaire, et des projets de développement qui répondent aux défis de l'avenir ; via aussi la reconnaissance de la Province comme lieu privilégié de concertation.

Communication entre les territoires également, une concertation s'avérant nécessaire pour augmenter l'efficacité des mesures, au sens d'un rayonnement plus large, mais aussi pour maintenir l'équilibre entre les régions. En effet, nous avons avancé que dans un premier temps, des mesures de développement durable pouvaient ralentir la croissance économique du territoire initiateur ; dès lors, une stratégie concertée interterritoriale pourrait s'avérer souhaitable pour pallier au risque d'une perte de compétitivité économique, et donc pour surmonter un obstacle important à la mise en œuvre d'actions de développement durable.

Il s'agit concrètement de préciser l'image économique du Brabant wallon, de susciter l'innovation créatrice d'emplois en mettant en contact les différents acteurs, de structurer les missions de chacun par le dialogue en vue d'une répartition harmonieuse des moyens humains et financiers, de fournir aux politiques des pistes de réflexion et d'actions pour une politique homogène : compétitive, humaine et durable.

⁹⁸ Interview de HERMANT JP., CCIBW, « *Le succès du Brabant wallon doit être pérennisé !* », Top des Entreprises du Brabant wallon, Le Soir, 2009.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

CLIQUET G., JOSSELIN J-M., *Stratégies de localisation des entreprises commerciales et industrielles, De nouvelles perspectives*, Collection du Service des études et de la statistique du Ministère de la Région wallonne, De Boeck Université, Bruxelles, 2002.

DESTATTE Ph., *Evaluation, prospective et développement régional*, Institut Jules Destrée, Charleroi, 2001.

LAGANIER, R., VILLALBA, B. et ZUINDEAU, B., *Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire*, Développement durable et territoires, 2002.

MAPESSA A., *La problématique des territoires innovants dans le processus de la croissance économique locale*, 2010.

REISS, E., *Le marketing durable*, Editions d'Organisation, 2008.

SMOUTS M.C., ANTOINE S., BEAUCHAMP A., BOURG D., *Le développement durable, les termes du débat*, Coll. Compacts civils, Dalloz, Paris, 2005.

VANDERMOTTENN Ch., MARISSAL P., *La production des espaces économiques*, Tome I, 2^{ème} éd., Editions de l'Université libre de Bruxelles, 2004.

VIVIEN F.D., *Rencontre du troisième type...d'écosystème ou quand l'écologie devient industrielle*, Colloque de Dunkerque, 2002.

VIVIEN F.D., *Le développement soutenable*, Coll. Repères, La Découverte, Paris, 2005.

ARTICLES ET PUBLICATIONS

ALBERT P., FAYOLLE A. et MARION S., *L'évolution des systèmes d'appui à la création d'entreprises*, Revue française de gestion, novembre-décembre 1994.

BECI, UWE, VOKA, FEB, *Business route 2018 for metropolitan Brussels*, Bruxelles, 2008.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, livre vert : *L'esprit d'entreprise en Europe*, 2003.

COMMISSION MONDIALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, *Notre Avenir à tous*, Rapport Brundtland, 1987.

CONCERTes, *L'économie sociale*, Proposition de cartographie wallonne, 2007.

CONFÉRENCE PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN RÉGION WALLONNE, *Le concept d'éco-zoning en Région wallonne*, Note de recherches, n°17, avril 2011.

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (CCE), *Lettre mensuelle socio-économique n°157*, Bruxelles, mars 2010.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION WALLONNE (CESRW), *Regards sur la Wallonie*, 2008.

CRABECK S., DE MYTTENAERE, B., *L'espace périurbain en Brabant wallon, terre de conflits entre des « gens d'ici et d'ailleurs » ?*, Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT), ULB, 2006.

DEJARDIN M., FRIPIAT B., *Une description a priori de facteurs de développement économique local et régional*, Centre de Recherches sur l'Economie wallonne, Facultés des sciences économiques, sociales et de gestion, FUNDP, Namur, 1998.

DEJARDIN M., FRIPIAT B., *Les processus infra-régionaux de développement économique endogène en Wallonie : la perception des acteurs de terrain*, 13ème Congrès des Economistes belges de Langue française, Wallonie et Bruxelles : évolutions et perspectives, 1998.

DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUES ET INFORMATIONS ECONOMIQUES, *Perspectives de population 2000-2050 par arrondissement*, Démographie mathématique, Novembre 2001.

EUROSTAT, *Highly educated persons in science and technology occupations*, Statistics in focus, 43/2008.

Le FOREM, *Etat des lieux socio-économique de la région de Nivelles*, Emploi du Temps analyse, 2007.

GEORGESCU-ROEGEN, N., *Methods in economic sciences*, Journal of economic issues, vol XIII, n°2, 1979.

HERMANS, Gaëlle, *L'espace économique et territorial du Brabant wallon est-il attractif pour les entreprises ?*, Economics School of Louvain, Louvain-la-Neuve, 2009.

HERMANT JP, *Président de la CCIBW sur le thème : " Le succès du Brabant wallon doit être pérennisé ! "*, Top des Entreprises du Brabant wallon, Le Soir, 2009.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, *L'émergence de la notion de développement durable*, Paris, Juillet 2010

INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTION ET DE LA STATISTIQUE, *Le baromètre des conditions de vie dans les communes bruxelloises et wallonnes*, Discussion Papers n° 0702, avril 2007.

INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTION ET DE LA STATISTIQUE, *La Wallonie : quelques repères*, novembre 2010.

INTERCOMMUNALE DU BRABANT WALLON, *Le Brabant wallon en chiffres*, 2009.

KING STURGE, *Brabant wallon Report*, Take-up 2010.

LALOY M-J., *Brabant wallon et identité : entre le local et le global, une réalité composite*, Mercuriale de la Gouverneure du Brabant wallon, Wavre, 2008.

L'AVENIR, *Les sociétés délaissent Bruxelles au profit du Brabant wallon*, 11 décembre 2010.

LA LIBRE BELGIQUE, *Allier l'économique et le social*, 17 novembre 2009.

LA LIBRE BELGIQUE, *Des promoteurs ... éclairés en Brabant wallon*, 14 décembre 2010.

LA LIBRE BELGIQUE, *Un manager au service de tous les citoyens*, 4 février 2011.

LE SOIR, Interview de CHAPELLE, M., CCIBW, « *Les clés du succès brabançon, un autre de regard sur la Wallonie* », Top des Entreprises du Brabant wallon, 2008.

LE SOIR, *La très grande réussite des parcs d'affaires*, 4 février 2011.

OECD, *Stratégies nationales de développement durable : bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE*, 2006.

PROVINCE DU BRABANT WALLON, *Actes du 2ème Colloque européen des Territoires innovants*, Cercle du Lac de LLN, 2009.

SAPORTA, B., la création d'entreprises : enjeux et perspectives, *Revue française de gestion*, novembre-décembre 1994.

TRENDS-TENDANCE FOCUS, *Spécial Brabant wallon*, avril 2008.

UNION WALLONNE DES ENTREPRISES, *L'entreprise, je veux savoir !*, Les entreprises wallonnes en 12 questions, 2010.

VAN DEN NOORTGATE G., *Les 100 entreprises les plus performantes du Brabant wallon*, Trends-tendance, avril 2009.

WORLD BANK, *Beyond economic growth, Meeting the Challenges of Global Development*, Development education program, 2000.

ZUINDEAU, B., *Peut-on concilier la croissance économique et le développement durable ?* UTLS au lycée, 2011.

SOURCES INTERNET

<http://www.additiv.fr> , Cabinet d'études et de communication français, spécialisé dans le secteur de l'emploi et de la formation.

<http://www.belgostat.be> , Banque de données socio-économique nationale.

<http://www.belspo.be>, Service Public Fédéral de Programmation Politique Scientifique.

<http://www.brabantwallon.be>, Province du Brabant wallon.

<http://www.businessandsociety.be>, Belgian Business Network for Corporate Social Responsibility.

<http://www.ccibw.be>, Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon.

<http://ec.europa.eu>, Commission européenne.

<http://economie.fgov.be>, Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie.

<http://www.econosoc>, Carrefour de l'économie sociale.

<http://www.fgf.be>, Fondation pour les Générations Futures.

<http://www.futuresmile.be>, Association de soutien aux jeunes porteurs de 'projets durables' en Belgique ; active entre 2007 et 2010.

<http://www.ibw.be> , Intercommunale du Brabant wallon.

<http://www.iweps.be>, Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique.

<http://www.kurtsalmon.com>, Société de consultance Kurt Salmon.

<http://www.rtbef.be>, *Les zonings sont saturés en Brabant wallon*, 02 février 2011.

<http://www.sppdd.be>, Service Public Fédéral de Programmation Développement Durable.

<http://www.statbel.fgov.be>, Institut national de statistiques (SPF Economie).

<http://www.un.org>, Nations Unies.

<http://www.wallonie.be>, Service public de Wallonie.

<http://www.wikipedia.org>, L'Encyclopédie libre.